Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8570583
Centre d'intérêt: 120

Conseil des ministres de l'éducation (Canada).

Revue des politiques de l'éducation au Canada : introduction / [Conseil des ministres de l'éducation]. -- [Toronto : Le Conseil], 1975.
v, 73, [1] p. : carte ; 28 cm.

Ss-titre de la couv.: Avant-propos et introduction. Bibliogr.: p. [72-74].

Cote Dewey: 370.971/C755r Cote LC: LA/412

Descripteur(s): *Education *Système scolaire *Constitution *Réforme scolaire *Organisation administrative *Politique gouvernementale *Population étudiante *Statistiques

Identificateur(s) de nom: *Organisation de coopération et de développement économiques *Canada

À la demande de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada a effectué, avec le concours du Conseil des ministres de l'Education, la revue des méthodes et des politiques de l'éducation au Canada. Cette revue répond à deux objectifs: porter à la connaissance des autres pays les progrès réalisés au Canada dans le domaine de l'éducation; aider les responsables canadiens de l'éducation à mieux planifier l'avenir de ce secteur.

La direction globale de l'étude a été confiée à un comité de coordination du Conseil des ministres de l'Education, comité composé d'un représentant de chacune des régions suivantes: province de l'Ouest, Ontario, Québec et région Atlantique. Deux représentants du gouvernement fédéral ont également participé aux travaux du comité. En outre, chaque région confiait à un directeur la responsabilité de la rédaction du rapport de sa région.

Le document, de caractère introductif, donne un aperçu général du cadre constitutionnel, des aspects statistiques, du fonctionnement et de l'organisation des divers systèmes d'enseignement au Canada.

Type de document: r

REVUE
DES
POLITIQUES DE L'EDUCATION
AU
CANADA

AVANT-PROPOS ET INTRODUCTION

EDUQ 8570589

AVANT-PROPOS

A la demande de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada a accepté d'effectuer, avec le concours du Conseil des ministres de l'Education, la revue des méthodes et des politiques de l'éducation au Canada, dans le cadre de l'activité ordinaire que l'OCDE offre à ses pays-membres.

C'est le Conseil des ministres de l'Education qui s'est chargé, en collaboration avec le gouvernement fédéral, de coordonner la revue. Celle-ci, tout comme les études de ce genre qui, dans plusieurs pays, sont déjà terminées, répond à deux objectifs: porter à la connaissance des autres pays les progrès réalisés au Canada dans le domaine de l'éducation; aider les responsables canadiens de l'éducation à mieux planifier l'avenir de ce secteur.

Géographiquement parlant, le Canada est le plus vaste des pays de l'hémisphère occidental et il se classe au deuxième rang dans le monde. Il occupe, exception faite de l'Alaska et du Groenland, la moitié septentrionale du continent nord-américain. Politiquement, ses 3,851,809 milles carrés de terres ont été divisés en dix provinces: Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile-du-Prince-Edouard et Terre-Neuve, et deux territoires: Yukon et Territoires du Nord-Ouest (voir la carte du Canada, p. iii). Lors du recensement de 1971, la population du Canada s'élevait à 20,569,000 âmes.

Du point de vue politique, le Canada est un Etat fédéral et, selon sa constitution, l'éducation y relève de la compétence des provinces. Pour tenir compte de ces facteurs, la revue interne diffère, par sa présentation, de celles qui traitent des systèmes d'enseignement centralisés. Pour les besoins de cette revue, le Canada a été divisé en régions géographiques: la région de l'Ouest, qui regroupe la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba; les deux provinces centrales, l'Ontario et le Québec, qui sont prises séparément; enfin la région Atlantique, qui comprend le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ile-du-Prince-Edouard et Terre-Neuve. Etant donné que le gouvernement fédéral, en plus de ses autres activités en matière d'enseignement, est responsable de l'éducation dans les deux territoires, ceux-ci ont été considérés, dans le contexte de la présente revue, comme une seule région.

Ces indications ne devraient cependant pas amener le lecteur à juger que les systèmes d'enseignement ne se ressemblent pas ou qu'ils se sont créés et qu'ils fonctionnent isolément. Les colonies qui ont formé le Canada ont été peuplées à diverses époques par des immigrants provenant de milieux culturels différents, dont les attitudes et les institutions reflétaient les différences de langue, de religion et de traditions sociales. Néanmoins, il existe des analogies au niveau de la culture, de l'histoire et de la géographie qui composent à une étude de ce genre un cadre naturel.

La direction globale de la présente étude a été confiée à un comité de coordination du Conseil, composé d'un représentant de chacune des régions définies: Ouest, Ontario, Québec et région Atlantique. Deux représentants du gouvernement fédéral ont également participé aux travaux du comité. En outre, chaque région a nommé un directeur, responsable de la rédaction du rapport de sa région.

La revue interne se compose d'une introduction, qui donne un aperçu général du cadre constitutionnel, des aspects statistiques, du fonctionnement et de l'organisation des systèmes d'enseignement; de quatre rapports régionaux, qui décrivent les méthodes et les politiques de l'éducation des provinces; enfin, d'un chapitre qui rend compte du champ d'activité du gouvernement fédéral en matière d'éducation. Globalement, ces six rapports présentent une revue de la situation actuelle de l'éducation au Canada.

REVUE DES POLITIQUES DE L'ÉDUCATION

au

CANADA

I N T R O D U C T I O N

Les provinces du Canada

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 1

CHAPITRE I CADRE CONSTITUTIONNEL

A. Origine des systèmes d'enseignement 1

B. Evolution des services d'enseignement 3

C. Réorientation et réforme 5

CHAPITRE II L'ÉDUCATION AU CANADA

A. Education des tout-petits 8

B. Enseignement élémentaire-secondaire 9

C. Enseignement postsecondaire 16

D. Education permanente 20

E. Financement de l'éducation 22

CHAPITRE III ADMINISTRATION ET EXPANSION

A. Organisation administrative 29

B. Organismes consultatifs 30

C. Volonté de concertation 32

D. Organismes non gouvernementaux 32

E. Le Conseil des ministres de l'Education, Canada ... 35

ANNEXE STATISTIQUE 39

REFERENCES 72

BIBLIOGRAPHIE 74

TABLES

Table		Page
1.	Commissions provinciales d'enquête sur l'éducation	7
2.	Effectifs des maternelles pour certaines années	9
3.	Effectifs de l'élémentaire-secondaire pour certaines années	10
4.	Effectifs de la 12e année par rapport à ceux de la 2e année, dix ans auparavant, pour certaines années	11
5.	Pourcentage de la population scolaire de 15 à 17 ans au Canada	11
6.	Effectifs des écoles élémentaires et des écoles secondaires privées	12
7.	Total des enseignants à plein temps, pour certaines années	14
8.	Effectifs scolaires, nombre d'enseignants, rapport élèves-enseignant, 1960-1970	14
9.	Effectifs universitaires à plein temps pour certaines années	16
10.	Effectifs à plein temps des établissements postsecondaires non universitaires pour certaines années	17
11.	Proportion d'étudiantes dans les établissements postsecondaires	18
12.	Total des enseignants à plein temps du secteur postsecondaire pour certaines années	19
13.	Effectifs des étudiants d'université à temps partiel pour certaines années	20
14.	Inscriptions aux programmes d'éducation permanente, 1971-1972	21
15.	Total des effectifs à plein temps, de tous genres, de 1960 à 1975	23
16.	Total des dépenses pour l'enseignement pour certaines années	24
17.	Evaluations - Dépenses pour l'enseignement par rapport à certains indicateurs socio-économiques, Canada	25
18.	Dépenses pour l'enseignement et pourcentage de la répartition par source de fonds, 1966-1970	26
19.	Dépenses provinciales et municipales par service (pourcentages), 1960 et 1970	27
20.	Estimations du coût par élève, par région	28
21.	Commissions provinciales ou organismes consultatifs de l'enseignement universitaire ou postsecondaire	31

CHAPITRE I

CADRE CONSTITUTIONNEL

1. La constitution du Canada est fondée sur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, adopté en 1867 par le Parlement britannique après trois ans de discussions entre les dirigeants des colonies du Haut et du Bas-Canada et de la région Maritime. L'Acte créait une fédération de quatre provinces (Québec, Ontario, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick) qui s'est ensuite agrandie et compte actuellement dix provinces, auxquelles s'ajoutent deux territoires relevant des instances fédérales. L'article 93 de l'Acte initial mettait l'éducation sous l'autorité de chaque province, confirmant ainsi les différences qui transparaissaient déjà dans la structure de l'enseignement des diverses régions. Voici le texte de cet article:

> Dans chaque province et pour chaque province, la Législature pourra exclusivement légiférer sur l'éducation, sous réserve et en conformité des dispositions suivantes:
> (1) Rien dans cette législation ne devra préjudicier à un droit ou privilège conféré par la Loi, lors de l'Union, à quelque classe particulière de personnes dans la province relativement aux écoles confessionnelles;
> (2) Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés ou imposés par la Loi dans le Haut-Canada, lors de l'Union, aux écoles séparées et aux syndics d'écoles des sujets catholiques romains de la Reine, seront et sont par les présentes étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la Reine dans la province de Québec;
> (3) Dans toute la province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existe en vertu de la Loi, lors de l'Union, ou sera subséquemment établi par la Législature de la province, il pourra être interjeté appel au gouverneur général en conseil de tout acte ou décision d'une autorité provinciale affectant l'un quelconque des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de la Reine relativement à l'éducation;
> (4) Lorsqu'on n'aura pas édicté la Loi provinciale que, de temps à autre, le Gouverneur Général en conseil aura jugé nécessaire pour donner la suite voulue aux dispositions du présent article - ou lorsqu'une décision du Gouverneur Général en conseil, sur un appel interjeté en vertu du présent article, n'aura pas été dûment mise à l'exécution par l'autorité compétente en l'espèce - le Parlement du Canada, en pareille occurrence et dans la seule mesure où les circonstances de chaque cas l'exigeront, pourra édicter des Lois réparatrices pour donner la suite voulue aux dispositions du présent article, ainsi qu'à toute décision rendue par le Gouverneur Général en conseil sous l'autorité de ce même article.

A. Origine des systèmes d'enseignement

2. Une génération plus tôt, en 1841, alors qu'elles avaient encore un corps législatif unique, les colonies du Haut et du Bas-Canada avaient adopté une loi commune sur l'éducation. Toutefois, se révélant inapplicable en raison de différences culturelles et religieuses, cette loi fut presque immédiatement remplacée par une autre loi qui conférait à chaque province le pouvoir de créer son propre système d'enseignement. Ces systèmes distincts évoluèrent alors côte à côte pendant les vingt années qui précédèrent l'avènement de la Confédération.

3. Par ailleurs, il fut très vite possible de distinguer dans les provinces Atlantiques des caractéristiques communes non seulement aux systèmes déjà établis en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick, mais également à ceux de l'Ile-du-Prince-Edouard et de Terre-Neuve, colonies qui n'entrèrent que plus tard dans la confédération.

4. On peut donc dire qu'il y avait, en 1867, trois systèmes régionaux distincts d'enseignement, celui du Québec, celui de l'Ontario et ceux des deux provinces Maritimes, qui avaient chacun leurs caractéristiques propres.

5. Les quatre provinces de l'Ouest furent créées à partir de la Terre de Rupert, vaste territoire que le gouvernement du Canada avait acquis en 1870 de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Le Manitoba et la Colombie-Britannique acquirent le titre de province dans les années 1870, statut que la Saskatchewan et l'Alberta n'obtinrent qu'en 1905. Entre temps, c'est le ministère fédéral de l'Intérieur qui s'occupait de l'organisation de leurs services d'éducation. Il existe donc entre ces systèmes des analogies régionales qu'expliquent non seulement la géographie, mais également l'histoire et la démographie.

6. Deux territoires restent encore en dehors de ces structures provinciales: le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. La population de ces vastes régions est clairsemée et hétérogène, composée en partie d'autochtones et en partie d'autres Canadiens venus du Sud. Les écoles y sont administrées par des services d'éducation qui relèvent du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien.

7. L'entrée de chaque nouvelle province dans la Confédération a été l'occasion de réaffirmer l'attachement aux dispositions de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique; toutes les provinces ont donc le même degré de responsabilité quant au fonctionnement de leur système d'enseignement. Le gouvernement fédéral, pour sa part, s'occupe directement de l'enseignement des populations indiennes et Inuit, des habitants des territoires, du personnel et des familles des forces armées et des détenus des établissements pénitenciers fédéraux.

8. Durant un siècle, l'envergure, la diversité et le coût des services d'enseignement ont constamment augmenté, ce qui a fait dire: "En 1867, l'éducation était le service gouvernemental le moins coûteux et le plus simple qui soit, administré et financé sans peine par les parents et les contribuables locaux; aujourd'hui, en 1958, il s'agit du service le plus complexe et le plus dispendieux qui soit".[1]

9. Pour suivre le rythme de cette évolution, il a fallu recourir de temps à autre à une interaction des gouvernements. Au début de notre siècle, par exemple, certaines provinces se préoccupaient du problème de la formation agricole, tandis que les pressions de la croissance industrielle en poussaient d'autres à exiger une formation industrielle et professionnelle, ce qui s'est traduit par la mise sur pied, en 1913, d'un Programme fédéral de formation agricole, en collaboration avec plusieurs provinces. Le gouvernement fédéral créa également, avec l'approbation des premiers ministres provinciaux, une Commission royale d'enquête sur la formation industrielle et professionnelle (1910), dont les recommandations furent appliquées en partie par le Programme d'enseignement technique de 1919. Grâce à ces mesures et à d'autres mesures prises ultérieurement, le gouvernement fédéral aida toutes les provinces à mettre en oeuvre l'enseignement technique et professionnel.

10. Plus récemment, après la deuxième guerre mondiale, il s'avéra nécessaire d'élargir et de diversifier l'enseignement supérieur. Les problèmes constitutionnels et fiscaux avaient été soigneusement examinés vers la fin des années 30 par une Commission royale d'enquête sur les relations fédérales-provinciales,[2] et de nouvelles mesures fiscales avaient été adoptées durant les années de la guerre, qui augmentaient les recettes du gouvernement central. Pour venir en aide aux universités, le Parlement du Canada autorisa en 1952 l'octroi, à tous les établissements approuvés, de subventions annuelles établies proportionnellement à la population de chaque province. Le barème de ces subventions fut augmenté à plusieurs reprises jusqu'en 1966, date à laquelle, pour faire face aux objections de plusieurs provinces et pour assurer l'établissement de programmes non universitaires d'enseignement postsecondaire, les paiements furent effectués directement aux autorités provinciales.

11. Il existe, bien entendu, de nombreux établissements d'enseignement privés relevant presque tous de l'autorité provinciale. L'attitude varie d'une province à l'autre; certains gouvernements les soumettent à un contrôle rigoureux, tandis que d'autres ignorent pratiquement leur existence. De façon générale, la plupart des gouvernements refusent d'utiliser les fonds publics dans le secteur privé, à l'exception de trois provinces (Québec, Alberta et Saskatchewan) qui y font certaines contributions financières. Etant donné que dans la plupart des provinces, les services publics sont limités dans le domaine de l'enseignement des tout-petits, les écoles privées sont nombreuses dans ce secteur et elles ne sont souvent soumises qu'à un minimum de supervision. Dans le secteur postsecondaire, par contre, presque tous les établissements (collèges et universités) sont essentiellement financés par les fonds publics et, dans une certaine mesure, sont sous l'autorité du gouvernement.

B. Evolution des services d'enseignement

12. Au Canada comme ailleurs, l'attente du public en matière d'enseignement s'est intensifiée depuis la fin de la dernière guerre. On affirmait que l'éducation réduirait les affrontements et les guerres, qu'elle accélérerait la reconstruction, qu'elle favoriserait l'harmonie universelle, qu'elle reculerait les frontières du savoir et permettrait de maîtriser les découvertes technologiques et scientifiques. Simultanément, l'espoir des secteurs défavorisés des populations a été stimulé par la promesse d'un enseignement également accessible à tous.

13. Après 1945, le taux de natalité augmenta rapidement au Canada, suscitant des besoins sans précédent au niveau de l'enseignement élémentaire d'abord, puis de l'enseignement secondaire et, enfin, de l'enseignement universitaire, ainsi que d'autres types d'enseignement postsecondaire. En 1950, la population d'âge scolaire (entre 5 et 19 ans) s'élevait à environ 3.5 millions. En cinq ans, elle atteignait 4.2 millions, puis 5.2 millions à la fin de la décennie, soit une augmentation d'environ cinquante pour cent. L'immigration amena deux millions de Néo-Canadiens entre 1945 et 1960. Quant aux hommes et aux femmes engagés dans l'armée, qui avaient interrompu leurs études en quittant la vie civile, le gouvernement fédéral en aida 50,000 à faire des études universitaires entre 1945 et 1950 et permit à 80,000 autres de recevoir une formation professionnelle et technique. Cette augmentation brutale créa naturellement de gros problèmes à tous les niveaux de l'enseignement. Il fallut d'abord avoir recours à des bâtiments provisoires, et, dans toutes les provinces, il devint vite nécessaire d'entreprendre la construction de nouvelles écoles et de nouveaux collèges et d'agrandir les universités.

14. Le recrutement des enseignants devint un problème encore plus aigu L'enseignement avait toujours été une profession mal rémunérée; de plus, la guerre avait sérieusement réduit le nombre d'enseignants; beaucoup s'étaient portés volontaires dans l'armée ou le service civil et leurs remplaçants ne possédaient souvent pas les compétences voulues. Selon une analyse des traitements effectuée par les ministères provinciaux de l'Education, près de 75% des enseignants canadiens gagnaient moins de $1,200 par an en 1943. On calcula que, pour faire passer la moyenne à $1,321, les gouvernements provinciaux devraient augmenter de $39,000,000 leurs dépenses annuelles.[3] D'après une enquête nationale sur la situation de la profession enseignante, effectuée en 1948, "la pénurie actuelle aiguë d'enseignants est due en grande partie aux normes peu élevées en vigueur dans cette profession, aux traitements insuffisants et aux conditions de vie et de travail insatisfaisantes."[4] Vers 1950, le problème avait atteint les proportions d'une crise et chaque province fut forcée d'adopter les mesures à sa disposition pour que les écoles continuent de fonctionner. Certaines tentèrent d'élever leurs normes, dans l'espoir d'attirer de meilleurs candidats, susceptibles de rester définitivement dans l'enseignement. D'autres abaissèrent le niveau de compétence pour trouver du personnel temporaire. Presque toutes eurent recours à des permis provisoires et à des cours accélérés. Les conséquences ne tardèrent pas à se faire sentir. Une étude en profondeur du problème, menée en 1955 par Statistique Canada, révéla que 15% des maîtres du secteur élémentaire n'avaient pas obtenu le diplôme de fin d'études secondaires et l'année de formation professionnelle exigés, que 40% des enseignants du secondaire n'avaient ni de diplôme universitaire, ni la formation professionnelle nécessaire et que 15% des professeurs d'université n'avaient pas dépassé le niveau du baccalauréat.[5] Donc, s'il était possible de construire des écoles pour recevoir l'afflux d'étudiants, pourvoir le nombre suffisant de professeurs qualifiés n'était pas tâche facile.

15. Le troisième problème était celui d'une révision des programmes d'études, devenue nécessaire pour qu'ils reflètent les réalités socio-économiques de l'époque. En acceptant le principe d'éducation universelle, la société avait remplacé une élite par une clientèle scolaire hétérogène et les Canadiens, comme leurs contemporains dans la plupart des autres pays, avaient du mal à accepter les conséquences de cette nouvelle optique. L'industrialisation et la complexité croissantes de l'économie imposaient à la population active des aptitudes et des normes nouvelles. Une enquête nationale effectuée en 1949 par le Comité canadien de recherche sur l'enseignement pratique, composé de représentants de l'enseignement, de l'industrie et d'associations syndicales, prouvait qu'il était indispensable de modifier les programmes d'étude et d'insister sur les sciences, les mathématiques et les cours pratiques.[6] Une nouvelle génération fréquentait les écoles, génération qui utiliserait le transistor et la télévision, l'avion à réaction et l'ordinateur. L'école secondaire polyvalente fut estimée en général comme la solution recherchée, car elle pouvait offrir un grand choix d'options à des étudiants ayant un vaste champ d'intérêts et d'aptitudes. Toutes les provinces adoptèrent graduellement ce type de programme.

16. La tradition canadienne faisait des autorités municipales les principaux responsables du financement des écoles élémentaires et secondaires. Quant aux universités, leurs fonds provenaient de sources privées ou non gouvernementales, y compris les frais de scolarité. Les gouvernements provinciaux, qui ne contribuaient en 1947 qu'environ 19% des dépenses générales nettes de l'éducation, se trouvèrent soudain obligés d'accorder des subventions supplémentaires et des subventions de capital aux conseils scolaires,

spécialement pour l'enseignement secondaire et technique. Au début de la décennie suivante, leur participation fut plus fermement établie. Les dépenses triplèrent entre 1947 et 1957 et, pour la première fois dans les annales de l'enseignement, finirent par dépasser le milliard de dollars. Cette augmentation spectaculaire reflète non seulement l'augmentation des effectifs, mais également l'amélioration considérable des traitements des enseignants, la mise en oeuvre de vastes programmes de construction et l'expansion de services spéciaux, comme les services d'autobus scolaires, innovation entraînant indirectement de fortes dépenses pour les routes, l'entretien et le matériel. D'année en année, à mesure que les budgets augmentaient, les autorités municipales exigèrent une aide plus importante des gouvernements provinciaux, dont certains eurent recours à des taxes de vente destinées au financement de l'éducation. Parallèlement, les universités qui, en 1952, avaient persuadé le gouvernement fédéral de venir à leur aide, lui demandèrent à plusieurs reprises une augmentation de cette aide. Ainsi, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral se mirent à contribuer largement au financement de l'éducation et il devint évident pour tous les intéressés que les besoins ne cesseraient d'augmenter.

C. Réorientation et réforme

17. Entre 1955 et 1960, la nécessité d'une réforme de l'enseignement s'imposa au point d'entraîner un changement fondamental de l'attitude canadienne dans ce domaine. Le recensement de 1951 confirma que les effectifs augmenteraient encore plus rapidement pendant quelques années encore; la pénurie d'enseignants dans les écoles et les universités devait inévitablement continuer à se faire sentir tant que d'autres types d'emplois offriraient des compensations et un attrait supérieurs; les nouvelles aptitudes exigées de la population active par les progrès techniques ne furent pas assurées par les écoles mais par l'immigration. On estima que le taux d'augmentation des frais ne serait pas inférieur à 10% par an. Certains dirigeants de l'enseignement pensaient encore qu'"on pourrait remédier à ce qui n'allait pas dans l'enseignement au Canada avec beaucoup d'argent, utilisé à bon escient"[7], mais une grande partie des autres responsables et des simples enseignants étaient prêts à explorer des orientations et des directives nouvelles. Chacune des provinces de l'Ouest, par exemple, créa une commission royale d'enquête chargée d'examiner son système scolaire et de proposer des réformes. D'autres provinces les imitèrent au cours des années 60. Le gouvernement fédéral nomma une commission chargée d'étudier les perspectives économiques du Canada et de prévoir ses besoins en main-d'oeuvre.[8] Statistique Canada améliora ses analyses de l'éducation et M. E.F. Sheffield, directeur de la Division de l'éducation de cet organisme, affirma que les effectifs des universités auraient doublé vers 1964. Ces prédictions inquiétèrent les dirigeants des universités et l'Association des universités et collèges du Canada convoqua, en 1956, une conférence sur "La crise de l'enseignement supérieur au Canada". Le lancement par les Russes du Spoutnik et la gageure de la recherche spatiale renforcèrent les pressions extérieures. Un autre signe de l'étendue de ces préoccupations fut la convocation, par un certain nombre d'organismes nationaux responsables de l'éducation, de la première Conférence canadienne sur l'éducation, tenue à Ottawa en 1958. L'élan pris pendant ces années se maintint et l'on discerna, au début de la nouvelle décennie, l'enchaînement des causes et des effets.

18. L'intérêt du public pour l'éducation se développant et les problèmes se compliquant pendant les années 60, établissements et systèmes d'enseignement furent soumis à un examen poussé de commissions gouvernementales comme celles qui avaient été établies plus tôt en Ontario[9] et dans les provinces de l'Ouest. (La table I donne la liste de ces commissions.) La composition, le mandat et le fonctionnement de ces commissions variaient, mais leurs audiences publiques et leurs recommandations soulevèrent dans l'opinion un intérêt et des discussions considérables. La plupart firent de vastes recherches, recueillant ainsi des données précieuses. Elles se composaient en général de représentants des deux sexes, profanes et enseignants, choisis habituellement parmi les résidents de la province intéressée. En général, leur mandat se limitait à un problème ou à un secteur précis de l'enseignement: programme d'études de l'élémentaire et du secondaire, enseignement technique, finances, enseignement supérieur, coordination des services municipaux de la santé, du bien-être social et des écoles. Dans trois provinces, cependant (Québec, Terre-Neuve et Alberta), les mandats englobaient tous les niveaux, tous les types et tous les aspects de l'enseignement et les réformes proposées recommandaient une réorganisation complète de l'ensemble du système. Même si les études avaient un caractère plus restreint, les recherches complémentaires et les discussions publiques se soldèrent par une réévaluation globale des services d'enseignement et on décida, d'un commun accord, d'élargir considérablement le rôle de l'éducation. Le droit à l'éducation fut reconnu comme un droit universel et comme un processus permanent, à ne limiter ni à l'école ni au collège, mais à poursuivre la vie durant. C'est sous le jour de ces perspectives nouvelles qu'on examinera dans la section suivante les services dispensés aux tout-petits, au niveau élémentaire-secondaire, au niveau postsecondaire et à l'échelon de l'éducation permanente.

TABLE 1

COMMISSIONS PROVINCIALES D'ENQUÊTE SUR L'ÉDUCATION

Colombie-Britannique	Cameron, Max	1945	Financement et administration des écoles
Ontario	Hope	1945-50	Elémentaire-secondaire
Nouvelle-Ecosse	Pottier	1953-54	Financement des écoles
Saskatchewan	Baker	1958	Agriculture et vie rurale
Manitoba	Macfarlane	1956-59	Elémentaire-secondaire
Alberta	Cameron, Donald	1957-59	Elémentaire-secondaire, financement
Colombie-Britannique	Chant	1958-60	Elémentaire-secondaire
Ile-du-Prince-Edouard	LaZerte	1959-60	Financement, administration
Québec	Parent	1961-65	Tous les niveaux et tous les aspects
Nouveau-Brunswick	Byrne	1962-63	Services municipaux, financement
Nouveau-Brunswick	Deutsch	1963-65	Enseignement supérieur
Terre-Neuve	Warren	1964-68	Education et jeunesse
Ile-du-Prince-Edouard	Bonnell	1965	Enseignement supérieur
Ontario	Hall, Dennis	1966-68	Elémentaire-secondaire
Alberta	Stewart	1966	Collège
Ontario	Wright, Davis	1969-72	Enseignement postsecondaire
Ile-du-Prince-Edouard	Sheffield	1969	Enseignement postsecondaire
Alberta	Worth	1969-72	Planification tous niveaux, tous aspects
Nouvelle-Ecosse	Graham	1972	Education, services publics et relations provinciales-municipales
Manitoba	Oliver	1973	Enseignement postsecondaire
Saskatchewan	Hall	1973	Administration universitaire

CHAPITRE II

L'ÉDUCATION AU CANADA

A. Education des tout-petits

19. Au Canada, l'enseignement des tout-petits a pris de l'expansion de façon irrégulière. Juste après 1900, la pression exercée par l'industrialisation et l'exemple des écoles de Maria Montessori, qui ont stimulé la demande du public pour des classes préscolaires, ont mené à l'établissement de jardins d'enfants dans les grandes villes comme Toronto et Montréal. Cependant, ce n'est qu'après la fin de la deuxième guerre mondiale que l'urbanisation et d'autres facteurs nouveaux, y compris le grand nombre de femmes employées dans l'industrie et le commerce, en ont augmenté la demande au point où les autorités reconnaissent généralement qu'elles sont responsables de cette forme d'enseignement. Ce point de vue a été récemment renforcé par les recommandations de deux organismes officiels, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada et le Comité du Sénat sur la pauvreté au Canada qui, tous deux, ont exposé les insuffisances flagrantes de l'enseignement des tout-petits et ont recommandé que l'on prenne des mesures en vue de remédier à la situation.

20. Une partie du problème dérive de la confusion des termes et des objectifs. Bien que très souvent les maternelles s'occupent également d'enfants de quatre ans, elles étaient à l'origine réservées généralement aux enfants de cinq ans. Pour les enfants de moins de quatre ans, il existe maintenant des maternelles. Le terme "jardin d'enfants", qui traduit "kindergarten", est de plus en plus remplacé par le terme "maternelle". Pour ajouter à la confusion, on utilise également des termes comme "préscolaire" pour décrire toute classe non officielle ou préélémentaire. Avec l'apparition des garderies et crèches, la nomenclature s'est encore compliquée, car ces services sont essentiellement des services de gardiennage échappant à l'autorité des ministères de l'Education et généralement dirigés par les autorités du bien-être social.

21. Les méthodes et les lignes de conduite varient beaucoup d'une province à l'autre, mais, de façon générale, les services sont nettement inférieurs aux besoins et à la demande. Plusieurs autorités scolaires, surtout dans les villes, offrent des écoles maternelles, dont la fréquentation est facultative et qui sont souvent payantes. Les ministères provinciaux sont responsables de la formation des enseignants et de l'octroi des brevets. Plus de 1200 jardins d'enfants et maternelles privés sont plus ou moins régis par la Province. Les coopératives de parents, qui non seulement collaborent à la formation des enfants, mais exigent également l'éducation et l'effort collectif des parents, sont parmi celles qui donnent les meilleurs résultats. Ces programmes sont très avancés dans plusieurs villes. L'enseignement au foyer, par le truchement de la télévision, a également fait des progrès. Le programme américain intitulé "Sesame Street" a eu un succès remarquable au Canada et on est en train d'essayer de réaliser des programmes convenant mieux aux Canadiens.

22. La croissance des effectifs préscolaires a été spectaculaire, surtout depuis le début des années 60. On a évalué, à l'époque, que 34% seulement des enfants de moins de cinq ans fréquentaient les classes préélémentaires.

La proportion est aujourd'hui de plus de 90%, répartie à peu près également entre garçons et filles. La table 2 indique les effectifs des maternelles pour certaines années et par région. Des détails sur les totaux par province sont donnés à la table 1 de l'annexe statistique.

TABLE 2

EFFECTIFS DES MATERNELLES POUR CERTAINES ANNÉES

	1956-57	1966-67	1973-74	1974-75 e	1975-76 e
Région Atlantique	18,230	27,181	27,616	27,220	27,370
Québec	10,024	61,621	94,815	93,800	90,000
Ontario	71,455	136,500	166,123	172,700	182,400
Région de l'Ouest	12,056	28,372	57,551	60,790	63,630
Yukon	-	-	-	-	-
Territoires du Nord-Ouest	112	686	1,280	1,210	1,330
MDN Outre-mer*	-	1,034	465	470	470
Secteur privé	non disp.	39,911	38,570	39,640	non disp.
CANADA	111,877	255,395	347,850	356,190	365,200

e - estimation
* - ministère de la Défense nationale
non disp. - non disponible

Voir la table 1 de l'annexe

B. Enseignement élémentaire-secondaire

23. La scolarité est obligatoire dans chaque province pendant un certain nombre d'années et les écoles élémentaires et secondaires sont administrées par les ministères de l'Education pour assurer les services d'enseignement nécessaires. Ces établissements forment le pivot du système d'enseignement. Ils ont généralement le même objectif: l'éducation universelle et l'éducation permanente. Suivant l'une des commissions d'enquête d'il y a une dizaine d'années:

> Dans les sociétés modernes, le système d'enseignement a un triple objectif: offrir à tous la possibilité de faire des études; offrir à chacun le genre d'études qui convient le mieux à ses capacités et à ses goûts; préparer l'individu à la vie en société.[10]

L'unanimité quant aux objectifs, cependant, permet également des différences nécessaires dans les structures des établissements et des règlements. Les parties du présent rapport qui traitent des différentes régions étudient cette question en détail.

24. Durant les vingt dernières années, la population du Canada est passée de 16 à 22 millions. Ce phénomène à lui seul aurait obligé les systèmes d'enseignement à évoluer plus rapidement qu'auparavant. La nécessité de pourvoir aux besoins des élèves désirant rester plus longtemps à l'école s'ajoute au problème de l'augmentation des effectifs. De ce fait, les effectifs scolaires du Canada, à l'époque d'après-guerre, ont augmenté plus vite que dans tout autre pays industrialisé.[11] En vingt ans, entre 1951 et 1971, les effectifs combinés de l'élémentaire et du secondaire ont plus que doublé et, dans les années 60 seulement, ont augmenté de 39%, et ont atteint près de six millions en 1970-1971.[12] Depuis, les effectifs n'ont cessé de diminuer lentement, à cause d'une baisse du taux de natalité et de la réduction du flux d'immigrants. La table 3 indique ces tendances, ainsi que la répartition par région.

TABLE 3

EFFECTIFS DE L'ÉLÉMENTAIRE-SECONDAIRE POUR CERTAINES ANNÉES

	1956-57	1966-67	1970-71*	1975-76 e
Région Atlantique	431,571	553,154	588,000	552,440
Québec	991,505	1,538,455	1,423,000	1,396,500
Ontario	1,126,592	1,853,464	2,090,000	2,034,700
Ouest	892,530	1,348,410	1,520,000	1,452,670
Yukon	307	3,444	4,634	5,400
Territoires du Nord-Ouest	3,122	6,990	10,006	12,360
MDN Outre-mer	-	8,439	5,867	4,620
CANADA	3,445,627	5,312,356	5,885,716	5,458,590

* Source: Statistique Canada, L'éducation au Canada, 1973, p. 90.
e estimation

Voir la table 2 de l'annexe

25. Si chaque province a établi ses propres méthodes pour atteindre les objectifs d'éducation universelle et permanente, on y retrouve, en pratique, nombre de points communs. Toutes ont prolongé la période de scolarité obligatoire, pour la plupart à un minimum de dix ans. Aucune ne considère l'école élémentaire comme terminale et on attend des élèves qu'ils suivent, même s'ils ne le terminent pas, le programme secondaire. La plupart des provinces ont remplacé l'ancien système de progression par année en acceptant le principe de progression continue et de progression par matières. Toutes les provinces ont généralement adopté le système d'écoles secondaires polyvalentes qui offre un choix étendu d'options, des services d'orientation et des activités parascolaires. On peut attribuer, sinon en totalité du moins en grande partie, l'amélioration notoire du maintien des effectifs à ces réformes. La proportion d'élèves qui fréquentent l'école de la 2e à la 12e année n'a cessé d'augmenter (voir la table 4).

TABLE 4

EFFECTIFS DE LA 12e ANNÉE PAR RAPPORT À CEUX DE LA 2e ANNÉE, DIX ANS AUPARAVANT, POUR CERTAINES ANNÉES

	1961-62	1966-67	1971-72	1972-73
	Pourcentages			
Région Atlantique*	29.6	42.4	56.4	57
Québec	7.5[x]	31.3	71.2	73.6
Ontario	51.4	62.5	70.4	68.9
Ouest	57.6	68.8	77.7	75.3
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	-	56.2	33.2	37.9
CANADA*	36.4	52	71.3	71

* Terre-Neuve non compris
x Le programme complet du secondaire n'a été offert qu'en 1966 par le système des écoles publiques françaises catholiques.

Voir la table 3 de l'annexe

Le pourcentage plus élevé des jeunes de quinze à dix-sept ans qui fréquentent l'école reflète cette même tendance. Aujourd'hui, presque tous les jeunes de quinze ans vont à l'école et la proportion des jeunes de 16 à 17 ans qui étudient augmente régulièrement (voir la table 5).

TABLE 5

POURCENTAGE DE LA POPULATION SCOLAIRE DES 15 À 17 ANS AU CANADA

Age	1961-62		1966-67		1971-72		1972-73	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
15	88.9	87.1	94.6	91.3	95.9	95.8	95.5	96
16	70	67.2	83.4	80.7	87.6	87.1	86.2	86.9
17	50.8	41.5	63.2	55.1	66.6	63.1	66.1	62.7

Pour le détail par région et par province, voir la table 4 de l'annexe

26. En plus des écoles administrées par les provinces, le gouvernement fédéral administre un certain nombre d'écoles comme celles qui s'adressent aux autochtones, à la population du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, au personnel de l'armée et aux détenus des pénitenciers fédéraux. Bien que

ces services fonctionnent à plus petite échelle que ceux des provinces, leur expansion et leur amélioration, ces dernières années, les ont élevés à un niveau comparable à celui qui est offert aux autres Canadiens. Dans la mesure du possible, la fréquentation obligatoire y est appliquée. Les deux territoires ont actuellement leur propre direction de l'Education. On pousse les enfants autochtones des provinces à fréquenter des écoles polyvalentes, relevant de la Province, dans la mesure des disponibilités, et on encourage les parents Indiens et les chefs des collectivités autochtones à participer à la direction des écoles que fréquentent leurs enfants. En conséquence, on a noté d'importants progrès au cours des années 60. L'enseignement des premières années peut se dispenser à l'heure actuelle dans certaines langues autochtones, des dispositions sont prises pour former des enseignants autochtones, des écoles polyvalentes s'ouvrent dans plusieurs villes et des bourses d'études sont offertes pour encourager les élèves à faire des études à l'université. Au cours des années 60, les services pour la population des territoires ont également augmenté et le budget est passé de huit à plus de quarante millions de dollars. Les écoles administrées outre-mer par le ministère de la Défense nationale et, à plus petite échelle, les programmes relevant du Solliciteur général, ont connu une expansion analogue.

27. Les dispositions concernant les écoles séparées constituent une des différences les plus marquantes entre les provinces. Cinq provinces (Québec, Ontario, Saskatchewan, Alberta et Terre-Neuve) ont pris des dispositions juridiques pour les écoles séparées à l'intention des minorités protestantes et catholiques.[13] Habituellement, ces écoles sont administrées par des conseils d'écoles séparées relevant du ministère de l'Education et doivent en respecter les règlements quant aux programmes d'études, aux manuels et à l'octroi des brevets d'enseignement. Elles peuvent, en tant que sociétés, lever des impôts et recevoir des subventions du gouvernement, mais pas toujours au même niveau que les établissements publics. Pendant plusieurs années, le Manitoba a maintenu un régime double; actuellement, il se conforme, de pair avec la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick et l'Ile-du-Prince-Edouard, à un régime d'écoles publiques non confessionnelles. La Nouvelle-Ecosse, tout en n'ayant pas pris de dispositions juridiques quant aux écoles séparées, tolère que le conseil scolaire local désigne certaines écoles et certains enseignants des minorités linguistiques ou religieuses.

28. Environ 4% de la totalité des effectifs des écoles élémentaires et secondaires fréquentent des écoles privées. La table 6 indique les récentes fluctuations des effectifs et reflète les changements survenus dans le secteur public et l'économie en général.

TABLE 6

EFFECTIFS DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET DES ÉCOLES SECONDAIRES PRIVÉES

	1956-57	1961-62	1966-67	1971-72	1975-76 e
Région Atlantique	9,166	10,253	7,417	2,549	2,720
Québec	88,742	96,478	92,951	64,766	75,890
Ontario	21,547	27,826	46,072	43,949	50,310
Ouest	30,305	45,078	42,557	36,364	35,160
CANADA	149,760	179,635	188,997	147,628	164,080

Voir la table 5 de l'annexe

La politique à l'égard des écoles privées varie fortement selon les provinces. Dans l'une d'elles, ce genre d'école n'est pas reconnu, tandis que dans d'autres, elles peuvent, en adoptant certains règlements relatifs aux programmes d'études et aux titres des enseignants, être admissibles pour inspection et pour une forme d'agrément. Trois provinces (Alberta, Saskatchewan et Québec) fournissent même un certain appui financier aux écoles fonctionnant "dans l'intérêt public". Nombre d'écoles privées se limitent au niveau secondaire. La plupart n'acceptent que des garçons ou que des filles.

29. Les Canadiens, dans toutes les provinces, s'intéressent de plus en plus à l'instruction des enfants handicapés. Les écoles pour les aveugles et les muets, par exemple, sont parfois administrées directement par les provinces, parfois en vertu d'une entente interprovinciale. Outre ces établissements provinciaux, nombre de systèmes locaux disposent d'écoles ou de classes pour les enfants désavantagés d'une manière ou d'une autre. Il existe également des écoles privées du même genre.

30. Au cours des cinquante dernières années, comme nous l'avons déjà mentionné, la formation technique et professionnelle a fait l'objet d'accords divers entre les gouvernements fédéral et provinciaux. En vertu de la Loi sur l'éducation technique (Technical Education Act) de 1919, les autorités fédérales offraient de financer les programmes provinciaux; quelques provinces seulement étaient capables ou prêtes à y participer immédiatement. Durant la deuxième guerre mondiale, de nouveaux programmes ont été adoptés et un conseil national, composé de représentants du gouvernement fédéral, des Provinces et du public, a été créé pour conseiller le ministre du Travail en matière d'enseignement professionnel. Le président de ce conseil était l'un des sous-ministres provinciaux; cependant, la plupart des établissements en cause se trouvaient en dehors de l'ensemble du régime officiel d'enseignement et étaient administrés par les ministères provinciaux du Travail, de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie. En 1960, la Loi sur la formation technique et professionnelle encouragea les provinces à élargir et à améliorer ces services qui, par la suite, ont souvent fait partie des nouvelles écoles polyvalentes. L'amélioration du niveau de compétence de la main-d'oeuvre canadienne est due en partie à ces mesures. En 1951, on estima que la moyenne des années de scolarité de la population active était de 8.6; elle atteint 9.1 en 1961 et 9.6 en 1971. On remarqua parallèlement une amélioration sensible des normes de la formation technique, rendant le Canada moins dépendant de la main-d'oeuvre technique immigrante et on a rapporté qu'"à part une ou deux exceptions notables, le Canada est maintenant pratiquement autonome en ce qui concerne ses possibilités d'éducation et de formation du personnel hautement qualifié exigé pour la direction et l'administration de ses affaires".[14]

31. La formation, l'octroi de brevets et l'emploi des enseignants des écoles élémentaires et secondaires comptent parmi les responsabilités les plus importantes des provinces. Toutefois, malgré les efforts de coopération, des différences subsistent entre les provinces. Il est donc difficile de généraliser, aussi faut-il examiner individuellement les règlements de chacun des services d'octroi de permis. La croissance rapide de la population scolaire, au cours des dernières années, s'est traduite par l'augmentation marquée du corps enseignant, jusqu'au début des années 70 (voir la table 7).

TABLE 7

TOTAL DES ENSEIGNANTS À PLEIN TEMPS, POUR CERTAINES ANNÉES

	1956-57	1961-62	1966-67	1971-72	1973-74
Région Atlantique	15,222	19,067	22,300	26,377	26,597
Québec	41,427	54,710	67,220	81,705	79,270
Ontario	39,622	54,444	76,336	95,320	92,960
Ouest	34,355	44,916	56,381	67,624	68,434
Yukon, T.N.-O.	263	362	550	834	920
MDN Outre-mer	-	378	477	302	311
CANADA	130,889	173,877	223,264	272,162	268,492

Voir la table 7 de l'annexe

On peut noter une diminution graduelle depuis 1971-1972, et on prévoit, pour 1975-1976, que le total tombera à environ 260,000 enseignants. Durant les années 60, l'augmentation du nombre d'enseignants était, en fait, nettement supérieure à celle de la population scolaire. Durant cette période, le corps enseignant a augmenté d'environ 70%, tandis que les effectifs scolaires n'ont augmenté que de 42% et la proportion enseignant-élèves est tombée de 26 à 22. La table 8 indique cette tendance.

TABLE 8

EFFECTIFS SCOLAIRES, NOMBRE D'ENSEIGNANTS, RAPPORT ÉLÈVES-ENSEIGNANT

1960-1970

	Effectifs		Enseignants		Rapport	
	1960-61	1970-71	1960-61	1970-71	1960-61	1970-71
Provinces Atlantiques	496,269	588,388	18,389	26,415	27	22.3
Québec	1,193,137	1,652,714	51,114	82,012	23.3	20.2
Ontario	1,423,560	2,090,495	51,254	97,287	27.8	21.5
Provinces de l'Ouest	1,076,786	1,520,344	42,491	68,172	25.3	22.3
Yukon	2,809	4,634	116	223	24.2	20.8
Territoires du Nord-Ouest	4,467	10,006	223	518	20	19.3
Outre-mer	7,274	5,867	379	355	19.2	16.5
CANADA	4,204,302	5,885,798	163,966	275,882	25.6	21.3

Source: Statistique Canada, L'éducation au Canada, 1973, p. 252-255, 257-259, 299-300

Les normes d'octroi des brevets d'enseignement ont été relevées dans presque toutes les provinces au point où les enseignants de l'élémentaire et du secondaire doivent dorénavant suivre un cours de formation pratique et théorique, bien que les programmes d'études varient. Anticipant le moment où les nouveaux candidats à l'enseignement devront être titulaires d'un diplôme d'université, la responsabilité de la formation des enseignants est passée des écoles normales aux facultés ou collèges de pédagogie des universités, dans toutes les provinces sauf une. Le nombre d'enseignants de l'élémentaire titulaires d'un diplôme universitaire a régulièrement augmenté; dans une région, par exemple, cette augmentation, depuis 1960, a atteint plus 50%. Bien que, dernièrement, on ait constaté un léger recul du nombre d'enseignants du secondaire, la moyenne de l'ancienneté est restée stable au cours de ces changements. Environ 60% du corps enseignant, au Canada, sont des femmes et trois sur cinq sont mariées. Les traitements ont augmenté au point que les dépenses des conseils scolaires s'y rapportant ont quadruplé durant les années 60 et ont atteint le chiffre total de $2,430,000,000.[15] Les associations d'enseignants sont devenues plus militantes, réclamant la participation aux débats sur tous les aspects de l'enseignement et sur son orientation. Dans la plupart des provinces, traitements et conditions de travail sont négociés avec les conseils scolaires mais, dans cinq provinces (Ile-du-Prince-Edouard, Nouveau-Brunswick, Québec, Terre-Neuve et Saskatchewan), une convention collective est négociée avec le gouvernement pour tous les enseignants des écoles publiques.

32. Le niveau des classes terminales des écoles secondaires diffère beaucoup d'une province à l'autre. Sans autorité centrale au niveau de l'enseignement, le Canada ne dispose pas de diplôme comme le "bachot" ou l'"abitur", reconnu par toutes les provinces et par toutes les universités. Les diplômes de fin d'études sont délivrés par chaque ministère de l'Education; jusqu'à récemment, ils étaient habituellement délivrés aux candidats ayant réussi un examen obligatoire officiel. Ces diplômes étaient également reconnus, parfois, par certaines universités. Toutefois, dans la plupart des provinces, on a supprimé ces examens officiels et les diplômes sont fondés sur le dossier scolaire et sont délivrés par l'école. Les variantes quant à la durée de la scolarité élémentaire et secondaire créent d'autres difficultés. Le programme est de onze ans au Québec et à Terre-Neuve; en Ontario, on obtient le diplôme supérieur d'études secondaires à la fin de la 13e année et la durée du programme des autres provinces est de douze ans. Certaines autorités provinciales accordent à des écoles le droit de délivrer des diplômes. La plupart des provinces s'orientent également vers l'adoption de la progression par matières au lieu de la progression par année au niveau secondaire. Le manque d'uniformité ou de correspondance présente un problème et il est difficile d'établir l'équivalence d'une province à l'autre. Le service d'admission au collège et à l'université, maintenu par les ministères provinciaux de l'Education, le Conseil des ministres de l'Education et l'Association des universités et collèges du Canada, a été créé après quelques années d'essais au début des années 60 avec les examens d'admission aux collèges établis par le College Entrance Examination Board, aux Etats-Unis. On espérait que cette agence pourrait superviser l'établissement des tests, en anglais et en français, à utiliser dans toutes les provinces, notamment à la fin des études secondaires. L'essai s'est révélé infructueux et ce service a été supprimé.

C. Enseignement postsecondaire

33. Dans le secteur postsecondaire, où l'influence des universités a longtemps prédominé, la demande en enseignement universel et permanent posait des problèmes particuliers. Durant les années 60, les établissements disponibles ne pouvaient pas faire face à l'afflux de nouveaux candidats, en raison du grand nombre d'élèves ayant terminé leurs études secondaires, de l'accroissement de la demande en main-d'oeuvre professionnelle hautement spécialisée et de l'attente du public. De 78,000, en 1956-1957, le nombre d'étudiants est passé à plus de 128,000 en 1961-1962 et a doublé en huit ans, au lieu de dix, comme l'avait prévu Statistique Canada. Les détails à ce sujet sont donnés à la table 9.

TABLE 9

EFFECTIFS UNIVERSITAIRES À PLEIN TEMPS

POUR CERTAINES ANNÉES

	1956-57	1961-62	1966-67	1971-72	1975-76 e
Région Atlantique	8,350	13,270	21,605	36,091	35,550
Québec	25,902	43,156	75,070	62,819	74,000
Ontario	23,871	35,976	68,930	134,413	149,770
Ouest	20,381	36,228	64,732	89,697	93,500
CANADA	78,504	128,630	230,337	323,026	352,820

Voir la table 8 de l'annexe

Il fallait prendre des mesures en commun. Les universités disponibles recevaient le maximum d'enseignants et, dans plusieurs cas, les effectifs étaient de plus de 10,000 étudiants à plein temps. Le gouvernement fédéral augmenta ses subventions annuelles et contribua à l'établissement de quatre nouvelles facultés de médecine, ainsi que d'écoles de service social et de génie. Les autorités provinciales participèrent de plus en plus à la planification et au financement des services d'enseignement postsecondaire. L'apogée fut atteinte en 1966 à la Conférence fédérale-provinciale sur l'enseignement supérieur où tous les gouvernements se mirent d'accord pour donner dans l'immédiat la priorité à l'enseignement postsecondaire.

34. En 1974, il y avait 66 universités au Canada, dont un certain nombre n'exercèrent pas leur pouvoir de décerner des diplômes tant qu'elles étaient fédérales ou affiliées à d'autres établissements. Seize d'entre elles ont été fondées depuis 1960 et environ 25 sont des universités dont les multiples facultés offrent une gamme complète de programmes d'enseignement spécialisé et de programmes du deuxième et du troisième cycles universitaires. A quelques exceptions près, elles sont administrées en vertu d'une charte du gouvernement de la province où elle se trouvent, et il en existe au moins une dans chaque province. Cependant, jusqu'en 1960, la plupart d'entre elles étaient considérées comme des établissements privés et n'étaient pas complètement intégrées au

système provincial d'enseignement. Ce rapport est changé aujourd'hui. Depuis 1967, la plus grande partie des subventions fédérales passe par les gouvernements provinciaux; les universités se sont rapprochées des autorités provinciales, notamment en matière de planification et d'expansion. La présente étude examine ailleurs, en détail, les différences des politiques des provinces et des régions dans d'autres secteurs de l'enseignement.

35. Dans la plupart des provinces, durant la dernière décennie, on a insisté tout autant sur l'expansion des établissements non universitaires. Les écoles normales ont été transférées dans les universités et d'autres genres d'établissements postsecondaires ont été regroupés sous la définition générale de collèges communautaires, dont il existe plusieurs formes. En 1960, on estimait que les établissements non universitaires comptaient 60,000 étudiants. Dix ans après, avec l'établissement de nouveaux collèges, les effectifs sont montés à 80,000, ce qui n'était que le prélude à la croissance soudaine des années suivantes. (Voir la table 10.)

TABLE 10

EFFECTIFS À PLEIN TEMPS DES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES NON UNIVERSITAIRES POUR CERTAINES ANNÉES

	1956-57	1961-62	1966-67	1971-72	1975-76 e
Région Atlantique	2,726	3,938	6,164	7,531	6,430
Québec	13,551	22,987	33,755	84,209	134,060
Ontario	11,571	16,974	24,957	50,345	61,500
Ouest	6,197	9,476	15,327	31,694	36,570
CANADA	34,045	53,375	80,203	173,779	238,560

Voir la table 8 de l'annexe

L'expansion des systèmes de collèges, en Ontario et au Québec vers le milieu des années 60, est un exemple de cette tendance. Les premiers collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) ouvrirent en Ontario en 1965 et 22 fonctionnent actuellement dans la province, certains dans plusieurs campus. Ils offrent des cours de formation technique et professionnelle de deux ou trois ans pour les diplômés de la 12e année ne désirant pas aller à l'université. Au Québec, les premiers collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) ont ouvert en 1967 et on en compte actuellement 37, dont quatre où l'enseignement est dispensé en anglais. Les collèges du Québec sont conçus pour offrir à la fois un programme préparatoire à l'université de deux ans et un programme de formation professionnelle de trois ans, à l'intention des diplômés de la 11e année des écoles secondaires. Les résultats de ces innovations sont encourageants et d'autres provinces instaurent actuellement ce système de collèges communautaires.

36. Le nombre d'étudiantes inscrites dans les établissements postsecondaires a augmenté lentement au cours des cinquante dernières années. Dans les universités (plusieurs ont commencé à admettre des femmes avant la fin du 19e siècle), la proportion est passée de 16.3% des effectifs en 1921, à 34.2% en 1967-1968 et on peut s'attendre à ce que cet accroissement s'effectue encore plus rapidement, grâce à l'impulsion donnée aux études à temps partiel. Cependant, dans certains genres d'établissements d'enseignement postsecondaire comme les collèges de formation à l'enseignement élémentaire, la proportion d'étudiantes est anormalement élevée. A ce propos, il est important de noter les résultats de certains changements dans la politique des gouvernements. Vers 1965, la plupart des provinces ont réalisé un meilleur équilibre remettant aux universités la responsabilité des écoles normales et établissant, au Québec et en Ontario, des collèges d'un genre nouveau, offrant un choix plus vaste de programmes de formation technique et professionnelle, ce qui explique en grande partie les tendances à une répartition mieux équilibrée (voir la table 11).

TABLE 11

PROPORTION D'ÉTUDIANTES DANS LES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES

	1961-62	1966-67	1971-72	1972-73 e
Etablissements non universitaires	Pourcentages			
Région Atlantique	87.6	71.9	65.1	63.8
Québec	62.5	49.3	47.1	45.8
Ontario	69.4	60.5	46.8	45.5
Ouest	77.0	53.4	42.9	42.8
CANADA	69.1	55.3	47.0	45.8
Etablissements universitaires				
CANADA	25.7	32.4	35.4	36.9

Voir la table 9 de l'annexe

37. Durant les années 50, le gouvernement fédéral a fait face à une pénurie grave de main-d'oeuvre technique et a augmenté ses subventions aux provinces pour l'enseignement technique. L'Institut polytechnique Ryerson, en Ontario (qui occupe maintenant le rang d'université), est le modèle que les autres provinces tenaient à imiter et, vers 1960, on comptait une trentaine d'établissements de ce genre avec un effectif de 9,000 étudiants. La politique fédérale a été modifiée après 1966, grâce à la promulgation de la Loi sur la formation professionnelle des adultes; de l'aide est actuellement offerte grâce à l'achat de cours dispensés dans divers genres d'établissements provinciaux, y compris les collèges communautaires.

38. L'augmentation massive des effectifs de l'enseignement postsecondaire, qui sont passés de 90,000 en 1950-1951 à plus de 500,000 en 1971-1972, a imposé une tâche impossible au corps enseignant. La table 12 indique l'augmentation des besoins.

TABLE 12

TOTAL DES ENSEIGNANTS À PLEIN TEMPS DU SECTEUR POSTSECONDAIRE POUR CERTAINES ANNÉES

	1961-62	1966-67	1971-72	1975-76 e
Etablissements non universitaires				
CANADA	4,376	6,266	14,133	18,270
Etablissements universitaires				
Région Atlantique	865	1,495	2,781	3,200
Québec	2,730	5,250	5,544	6,660
Ontario	2,860	5,580	10,666	12,480
Ouest	2,300	4,350	7,327	8,270
CANADA	8,755	16,675	26,318	30,610

Voir la table 10 de l'annexe

Malheureusement, le Canada n'a jamais été à même de fournir par lui-même le personnel de ses universités; il était donc impossible de faire face à cette demande en personnel sans faire appel aux ressources de l'étranger. Par conséquent, durant les années 60, le personnel universitaire non canadien a augmenté au point de soulever les protestations du public et des établissements mêmes. On estime qu'en 1971-1972, environ 60% des professeurs d'université étaient de citoyenneté canadienne, 15% de citoyenneté américaine et près de 10% venaient du Royaume-Uni. Il en venait également de plus en plus d'autres pays. En 1971-1972, 56% seulement des nouveaux professeurs des provinces et un comité spécial de l'Association des universités et collèges du Canada s'en occupe également. Augmenter les effectifs des programmes du 2e et du 3e cycles peut modifier cette tendance et certaines des provinces offrent des encouragements spéciaux à cette fin. Donc, durant les années 60, le nombre d'étudiants des 2e et 3e cycles est passé de 6,500 à plus de 33,000, soit une augmentation de 409% et l'on estime que les effectifs du 2e et du 3e cycles représentent actuellement environ 5% des jeunes de 22 à 24 ans.

39. Les études à temps partiel ont également été marquées par une expansion extraordinaire. Malheureusement, les statistiques disponibles ne portent que sur les programmes d'enseignement offerts par les universités et ne couvrent pas les cours de formation technique et professionnelle offerts dans les collèges. Cependant, même pour le secteur universitaire, le nombre d'étudiants à temps partiel a nettement augmenté (voir la table 13).

TABLE 13

EFFECTIFS DES ÉTUDIANTS D'UNIVERSITÉ À TEMPS PARTIEL POUR CERTAINES ANNÉES

	1966-67	1971-72	1972-73	1975-76 e
Région Atlantique	6,449	12,915	12,792	15,560
Québec	38,267	61,317	53,212	58,400
Ontario	27,860	57,452	61,835	71,900
Ouest	13,238	23,703	25,933	31,900
CANADA	85,814	155,387	153,772	177,850

Voir la table 11 de l'annexe

La proportion d'étudiantes dans ces totaux est importante car le nombre en est passé de 16,000 au début de la période, à 71,000. Tout semble indiquer que cette tendance se maintiendra, surtout dans la mesure où les étudiants à temps partiel seront pleinement intégrés aux collèges et aux universités et où l'on pourra recevoir de l'aide financière.

D. Education permanente

40. L'éducation permanente est illimitée et, à l'encontre des autres modes d'éducation, ne dépend pas exclusivement des établissements d'enseignement. De plus, son orientation varie à l'infini, suivant les besoins individuels. L'enseignement des langues pour les Néo-Canadiens est indispensable; on l'offre d'ailleurs depuis longtemps dans la plupart des grandes villes, soit par l'intermédiaire des conseils scolaires, secondés par les autorités provinciales, soit par des services sociaux comme l'Association chrétienne de jeunes gens. Au cours des dernières années, l'aide du gouvernement fédéral a été considérable. Certaines universités offrent également des cours extra-muros, permettant aux candidats d'obtenir un diplôme. Un autre champ d'activité englobe ce qui a trait à l'enrichissement des loisirs. Nombre de personnes profitent de l'éducation permanente grâce aux cours par correspondance, aux bibliobus et à la radio et à la télévision. Pendant la deuxième guerre mondiale, par exemple, la Société Radio-Canada a organisé une tribune radiophonique agricole (Farm Radio Forum) permettant à des centaines de petits groupes ruraux, dans tout le pays, de se rencontrer chaque semaine pour discuter de sujets d'actualité, et a créé "La Tribune des citoyens" (Citizen's Forum) s'adressant au grand public. Nombre d'essais ont été effectués depuis, et d'autres sont en cours. La participation du public est encourageante. On estime qu'environ un million

de personnes suivaient, en 1971-1972, les cours offerts par les conseils scolaires, les ministères de l'Education, les écoles provinciales de cours par correspondance et de formation professionnelle, les collèges et les universités. (Voir la répartition à la table 14.)

TABLE 14

INSCRIPTIONS AUX PROGRAMMES D'ÉDUCATION PERMANENTE, 1971-1972

	Total	Pourcentages Garçons
Conseils scolaires/Ministères de l'Education		
Enseignement général	222,615	50.1%
Formation professionnelle	141,480	55.1
Arts d'agrément	243,481	85.7
Arts libéraux	38,487	62.1
Formation sociale	77,826	58.5
Loisirs	43,038	66.9
Cours de conduite automobile, etc.	21,533	54.5
Ecoles provinciales de cours par correspondance		
Enseignement général	93,106	44.5
Formation professionnelle et autre	31,012	87.2
Ecoles provinciales de formation professionnelle		
Progression scolaire	71,247	37.6
Education professionnelle	25,764	72.7
TOTAL	1,009,589	61.6

Source: Statistique Canada, Perspectives Canada, 1974, p. 72

Voir la table 20 de l'annexe

41. The Canadian Association for Adult Education a été fondée en 1935 pour stimuler et coordonner ces efforts. Les hommes et les femmes qui la dirigeaient au début provenaient d'universités et d'écoles, d'associations ouvrières et agricoles, de foyers féminins, d'associations culturelles et religieuses. Ils cherchaient à créer un organe permettant à chacun de s'intéresser aux problèmes sociaux, économiques et politiques et d'exprimer son opinion. Les membres, bien que peu nombreux, étaient recrutés dans la population et dans des établissements et un petit secrétariat lui assurait une certaine permanence. Dans les années 40, elle a copatronné les tribunes agricoles et du citoyen. Elle faisait paraître une publication mensuelle, intitulée Food for

Thought, qui s'appelle maintenant Continuing Education. Plus récemment, elle a aidé à patronner des conférences nationales sur l'éducation, la santé, la pauvreté, l'enfance et l'adolescence, le vieillissement et l'environnement, mais n'a jamais offert directement de cours. Depuis le début des années 50, elle maintient une association efficace avec un organisme analogue au Québec, appelé l'Institut canadien d'éducation des adultes. Les programmes importants de ces deux organismes ne comptent que dans une faible mesure sur l'aide fédérale et provinciale.

42. L'utilisation étendue de la télévision à des fins éducatives a mené à l'introduction de cours avec crédits menant à l'obtention d'un diplôme universitaire. Depuis un certain nombre d'années, l'émission University of the Air offre régulièrement des cours commençant à 6 heures du matin et le Québec vient de créer un programme complet, appelé Téléuniversité, qu'administre l'Université du Québec. D'autres provinces ont adopté des programmes du même genre. L'Université Athabasca a obtenu une charte de l'Alberta pour présenter un programme de cours à la télévision et par d'autres média. Deux autres projets "The Alberta Academy" et "The Open Academy of Ontario", sont à l'étude. L'expansion de l'éducation permanente est incontestablement très importante dans toutes les provinces.

E. Financement de l'éducation

43. Les changements d'orientation des établissements et de l'opinion publique ont profondément influé sur la structure du financement de l'enseignement au Canada. Les impôts fonciers locaux qui, depuis nombre d'années, fournissent les subventions à l'enseignement fondamental, ne produisent maintenant qu'une fraction des fonds nécessaires au fonctionnement des écoles élémentaires et secondaires. Le gouvernement fédéral et les Provinces, qui ne s'occupaient que peu, auparavant, des problèmes de l'enseignement supérieur, en sont aujourd'hui presque entièrement responsables financièrement. Les dons de particuliers ne couvrent plus qu'une faible partie des dotations ou des frais de fonctionnement et les frais de scolarité ne représentent qu'un montant symbolique des frais d'enseignement. L'aide du gouvernement est devenue d'une importance capitale. Si, il y a soixante-dix ans, la plupart des gouvernements jugeaient qu'ils ne pouvaient se permettre d'instruire qu'une petite minorité de la population, actuellement, la plupart d'entre eux, dont le Canada, sont convaincus de la nécessité de démocratiser l'enseignement.

44. On estime qu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, la population scolaire totale du Canada atteignait un peu plus de 2,000,000 d'élèves et étudiants.[16] Elle a plus que doublé durant les quinze années suivantes et a atteint le total de 4,367,445 inscriptions en 1960-1961. Les dix années suivantes témoignent d'une augmentation encore plus rapide; les effectifs de l'élémentaire et du secondaire augmentent de 40% et les effectifs postsecondaires de 192%. Le point culminant a été atteint finalement en 1970-1971 et, depuis, on note une diminution lente des effectifs, bien que l'on prévoie une augmentation pour 1975-1976. La table 15 indique ces tendances.

TABLE 15

TOTAL DES EFFECTIFS À PLEIN TEMPS, DE TOUS GENRES, DE 1960 À 1975

1960-61	4,367,445
1961-62	4,594,833
1962-63	4,809,300
1963-64	5,025,460
1964-65	5,240,716
1965-66	5,474,853
1966-67	5,666,486
1967-68	5,869,988
1968-69	6,092,778
1969-70	6,245,604
1970-71	6,361,346
1971-72	6,318,759
1972-73	6,280,681
1973-74	6,210,582 e
1974-75	6,126,560 e
1975-76	6,050,070 e

Source: Statistique Canada, L'éducation au Canada, 1973, p. 90, et tables 2 et 8 en annexe

45. Cette expansion est un succès mais aurait été impossible sans les changements radicaux apportés aux méthodes de financement de l'enseignement. En 1954, un bulletin d'information appelé Educational Finance in Canada,[17] publié par la Fédération canadienne des enseignants, réunit pour la première fois en un seul document les statistiques relatives aux frais de l'enseignement supportés par les trois paliers de gouvernement. Cette étude, qui a commencé pour l'année financière 1947, année où les dépenses étaient de l'ordre de 350 millions de dollars, a inspiré la révision des décennies de 1947 à 1957 et de 1957 à 1967. A ce résumé s'ajoutent d'autres études, spécialement celles de la Division de l'éducation de Statistique Canada, dont le récent bulletin, L'éducation au Canada,[18] porte sur les années 60. Durant ces années critiques, les dépenses ont augmenté en moyenne de plus de 10%, par rapport à l'année précédente et de 20% certaines années. La table 16 indique ce rapport entre les dépenses durant les années 50, 60 et 70.

TABLE 16

TOTAL DES DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT
POUR CERTAINES ANNÉES

	1956 $	1961 $	1971 $	1973 $
Région Atlantique	76,277,000	142,709,000	692,707,000	783,183,000
Québec	236,164,000	540,407,000	2,260,532,000	2,720,718,000
Ontario	329,865,000	677,934,000	3,263,627,000	3,676,588,000
Ouest	282,510,000	546,839,000	1,112,869,000	2,338,171,000
Yukon	581,000	2,409,000	8,614,000	10,248,000
Nord-Ouest	2,943,000	8,186,000	31,304,000	39,257,000
CANADA	935,148,000	1,930,671,000	8,734,691,000	9,619,806,000

Voir la table 15 de l'annexe

D'après ces calculs, le taux d'augmentation des dépenses, durant les années 60, était nettement plus élevé que le taux d'augmentation des effectifs. Durant cette décennie, les dépenses sont passées de près de 2 milliards à 7.5 milliards de dollars, tandis que les effectifs sont passés de 4.3 à 6.3 millions d'étudiants. Autrement dit, les frais ont triplé et les effectifs ont augmenté seulement de 45.7%. De plus, les frais ont continué à augmenter depuis 1970-1971, tandis que les effectifs ont diminué, et si cette tendance continue, on prévoit des dépenses de plus de $11,000,000,000 en 1975-1976.

46. Certaines causes de cette augmentation extraordinaire sont évidentes: inflation, expansion, élargissement et diversification. Mais il ne faut pas oublier d'autres facteurs. L'amélioration du niveau professionnel des enseignants s'est traduite par une hausse des traitements et des frais de l'enseignement. Les efforts pour améliorer les conditions de travail des enseignants en réduisant leur tâche et en leur accordant des avantages, comme les congés sabbatiques ou les congés de maladie, sont également coûteux. L'achat d'auxiliaires didactiques modernes et l'installation de laboratoires de langues, de centres audio-visuels et d'ordinateurs ont également contribué à cette augmentation. Toutes ces innovations concourent au progrès de l'enseignement, mais elles sont très coûteuses.

47. Si aucune méthode satisfaisante n'existe pour évaluer l'efficacité ou le rendement des systèmes d'enseignement, il faut cependant examiner les rapports entre les dépenses et certains indicateurs socio-économiques. Il est utile, par exemple, d'établir la proportion des biens et services consacrés à l'enseignement qui sont compris dans le produit national brut. En comparant la totalité des dépenses au revenu personnel, il est possible d'évaluer dans une certaine mesure la proportion des dépenses scolaires dans l'économie des provinces. En comparant les dépenses à la totalité de la population, on peut évaluer grossièrement la charge fiscale, car les taxes de vente provinciales

sont imposées sur la consommation au lieu du revenu. En comparant les dépenses à la main-d'oeuvre engagée dans la production des biens et services, on peut se faire une idée de la "charge" financière de l'enseignement. Enfin, en indiquant le rapport entre les dépenses totales et les effectifs, on peut évaluer à combien chaque élève à plein temps revient à l'économie. La table 17 indique l'évolution de ces rapports au cours des années 60.

TABLE 17

ÉVALUATIONS – DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT PAR RAPPORT À CERTAINS INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES, CANADA

Année	Dépenses pour l'enseignement	Indicateurs socio-économiques				
		PNB	Revenu personnel	Population	Population active	Effectifs à plein temps
	1	2	3	4	5	6
	millions de dollars			milliers		
1956	935.1	32,058	23,531	16,081	-	3,558.0
1960	1,706.0	33,359	29,595	17,870	6,411	4,367.0
1965	3,399.5	54,364	41,071	19,644	7,141	5,474.9
1970	9,565.4	84,468	66,633	21,297	8,374	6,361.4
1973	9,619,8	118,678	93,992	22,065	9,279	6,226.8

	Dépenses par rapport aux indicateurs				
	PNB	Revenu personnel	Population	Population active	Effectifs à plein temps
	7 (1 ÷ 2)	8 (1 ÷ 3)	9 (1 ÷ 4)	10 (1 ÷ 5)	11 (1 ÷ 6)
	%		$ par habitant		
1956	2.9	4.0	58	-	263
1960	4.4	5.8	95	266	391
1965	6.1	8.3	173	476	621
1970	8.8	11.4	335	903	1,189
1973	3.1	10.2	436	1,037	1,545

Voir la table 13 de l'annexe

48. On peut regrouper les sources de revenu sous quatre rubriques: privé, municipal, provincial et fédéral. Les sources privées comprennent: dons, dotations, aide d'organismes religieux ou d'autres groupements et frais de scolarité. Leur valeur relative baisse régulièrement depuis le début des années 60 et n'est importante maintenant que dans le secteur postsecondaire, où l'on impose encore des frais de scolarité. Les taxes foncières municipales restent un élément capital du financement des écoles élémentaires et secondaires. La méthode varie toutefois suivant les provinces. Dans plusieurs systèmes, les autorités municipales doivent percevoir les impôts scolaires et les transmettre au conseil scolaire, mais, dans d'autres provinces, l'autorité scolaire est autorisée à évaluer et à percevoir ses propres impôts. L'opposition à l'impôt foncier au profit de l'enseignement s'amplifie depuis quelques années et certaines provinces ont établi des plafonds limitant le montant de ces impôts; on propose même de le supprimer. Leurs sources de revenu étant également limitées, les gouvernements provinciaux hésitent à appuyer un plan de ce genre. Un examen des sources du revenu général net des provinces, en 1965, indique qu'environ les trois quarts provenaient des impôts, dont 34.8% par les taxes de vente et 29.3% par l'impôt sur le revenu personnel et le revenu des sociétés. La même enquête indique que les sources des recettes du gouvernement fédéral sont plus souples; les neuf dixièmes sont tirés des impôts, dont 50% de l'impôt sur le revenu.[19] Depuis le milieu des années 60, le gouvernement fédéral et les Provinces supportent les frais croissants de l'enseignement. Une forte proportion de la contribution fédérale, toutefois, est versée par l'intermédiaire des gouvernements provinciaux et il est difficile de distinguer les montants provenant de ces deux sources. Les contributions en vertu du Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire, lancé en 1967 par le gouvernement fédéral, sont passées d'environ $400,000,000 la première année à $1,250,000,000 en 1973-1974. On ne trouve, cependant, aucune mention de leur origine fédérale à la table 18.

TABLE 18

DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT ET POURCENTAGE DE LA RÉPARTITION PAR SOURCE DE FONDS, 1966-1970

	Total en millions de $	% du gouvernement fédéral*	% du gouvernement provincial	% du gouvernement municipal	Frais de scolarité	Autres sources
1966	4,155.2	13.0	47.8	27.8	5.3	6.1
1967	5,025.5	12.5	51.6	26.1	4.5	5.3
1968	5,777.1	11.3	54.4	25.6	4.4	4.3
1969	6,554.8	11.2	54.5	25.6	4.1	4.6
1970	7,408.9	10.8	57.0	23.8	4.1	4.3

* Transferts fiscaux non compris

Source: Statistique Canada, Annuaire du Canada, 1973, p. 333.

49. L'ampleur de cet investissement dans l'enseignement a poussé les gouvernements à réorienter radicalement leurs priorités. Durant les années 60, les dépenses pour l'éducation sont passées de 14% à 21.8% du total, tandis que pour la défense nationale elles sont tombées de 17% à 8% et pour les transports de 13.5% à 8.8%.[20] Entre temps, les dépenses des gouvernements provinciaux et municipaux seulement, données à la table 19, indiquent les différences régionales au lieu des différences globales. Il semble que, au cours de la même décennie, les dépenses pour l'éducation dans trois des régions ont, en réalité, légèrement baissé par rapport au total, tandis qu'elles ont nettement augmenté dans la quatrième région.

TABLE 19

DEPENSES PROVINCIALES ET MUNICIPALES PAR SERVICE (POURCENTAGES)

1960 et 1970

	1960					1970				
	Education	Hôpitaux	Bien-être social	Transports	Autre	Education	Hôpitaux	Bien-être social	Transports	Autre
Région Atlantique	29.0	14.9	6.8	21.6	27.7	28.6	19.4	8.0	13.0	31.0
Québec	32.3	10.8	8.5	13.4	5.0	30.5	18.4	10.7	10.6	29.8
Ontario	31.5	13.1	3.7	21.0	30.7	35.7	19.5	4.7	11.3	28.8
Ouest	33.0	12.5	5.7	19.7	29.1	30.4	21.4	5.8	12.6	29.8
CANADA	31.9	12.5	5.8	15.7	31.1	32.2	19.6	6.9	11.7	29.6

Source: Statistique Canada, L'éducation au Canada, 1973, p. 224.

50. La table 20, qui indique les frais par élève et par étudiant, donne une idée de l'ampleur des différences entre les régions.

TABLE 20

ESTIMATIONS DU COÛT PAR ÉLÈVE, PAR RÉGION

Coût par élève (en dollars) par région (élémentaire-secondaire)

	Provinces Atlantiques	Québec	Ontario	Provinces de l'Ouest	Canada
1960-61	$ 174	235	313	350	284
1965-66	238	428	435	427	410
1969-70	387	655	734	647	653
1970-71	440	746	825	704	731

Coût par étudiant (en dollars) par région (postsecondaire)

1960-61	$1,060	1,270	1,616	1,418	1,389
1965-66	1,532	1,575	2,238	1,939	1,860
1969-70	2,747	2,518	3,443	3,076	3,022
1970-71	2,867	2,671	3,728	3,335	3,246

Source: Statistique Canada, L'éducation au Canada, 1973, p. 375, 468.

Statistique Canada prévient ses lecteurs que ces chiffres tendent quelque peu à exagérer le coût par élève, car ils comprennent les dépenses pour les cours du soir et pour les cours à temps partiel. Ils indiquent néanmoins des différences considérables selon la province ou la région.

CHAPITRE III

ADMINISTRATION ET EXPANSION

51. Chaque système provincial d'enseignement relève d'un ministre de l'Education, qui est membre élu de l'Assemblée législative et membre du cabinet de la province. Les règles ont varié depuis la création de la Confédération, époque à laquelle le Québec était la seule province dotée d'un ministre de l'Education, tandis que les autres provinces en avaient confié l'administration à un fonctionnaire appelé Surintendant. Cependant, au bout de dix ans, le Québec avait aboli son ministère et ce n'est qu'en 1964 que le poste de ministre y a été rétabli. Au Québec comme ailleurs, on expliquait habituellement le refus de mettre l'éducation au rang des ministères par le désir de protéger les écoles contre les pressions politiques.[21] L'expérience, pourtant, n'a pas confirmé cette attente et en 1875, l'Ontario nomma son premier ministre de l'Education, exemple qu'imitèrent au siècle suivant les autres provinces. Le ministre est responsable du fonctionnement du système d'enseignement; ses devoirs et ses obligations sont énoncés dans une Loi sur l'éducation ou sur les écoles publiques qui lui confère le pouvoir de réglementer des domaines précis relevant de sa compétence. Il n'existe ni ministre, ni ministère fédéral de l'Education.

A. Organisation administrative

52. Le ministre exerce une autorité générale sur son ministère, dont l'administration est assurée par le sous-ministre de l'Education, fonctionnaire habituellement enseignant de carrière. Faisant office à la fois de conseiller et d'administrateur, il relève directement du ministre. Ces dernières années, en raison de l'évolution de la politique de l'éducation, ses fonctions sont devenues beaucoup plus lourdes et se sont diversifiées. Elles comprennent entre autres: supervision des écoles, programmes d'études, octroi des brevets d'enseignement, recherche, services auxiliaires (bibliothèques, santé, transports, etc.) et financement. Il faut reconnaître que l'éducation est, de nos jours, l'un des plus gros "services" ou l'un des ministères les plus "prodigues" des gouvernements provinciaux.

53. L'administration des écoles relève des conseils scolaires locaux ou régionaux, dont les pouvoirs sont établis par les corps législatifs qui les leur délèguent. L'une des premières étapes réalisées en vue de la décentralisation a été l'établissement et le maintien de l'efficacité de ces conseils locaux: toutes les provinces ont récemment pris des mesures pour les regrouper afin d'en réduire le nombre. A l'origine, il était courant d'implanter des conseils scolaires locaux à l'intérieur de la compétence municipale; au début des années 60, leur nombre s'élevait à plus de 10,000.[22] Ce nombre, depuis, a été réduit par la fusion des conseils locaux en unités centrales ou de comté, dont la compétence s'étend sur un territoire important et couvre un grand nombre d'écoles. En Ontario, par exemple, le nombre de conseils scolaires est tombé de 3,200 à environ 200 depuis 1963; au Nouveau-Brunswick, le nombre des districts scolaires est tombé de 422 à 33 en 1967; et, dans l'Ile-du-Prince-Edouard, les 216 conseils ont été remplacés en 1971 par cinq services administratifs. Ce processus est loin d'être achevé, mais les résultats se font déjà sentir; le nombre d'écoles a été réduit et celles qui sont ouvertes ont des effectifs plus nombreux. De façon générale, les conseils scolaires sont responsables de l'administration des écoles élémentaires et secondaires au sein d'un territoire donné, du recrutement des enseignants et de l'achat des fournitures et de

l'équipement; ils sont, de plus, autorisés à prélever des taxes et à gérer les subventions octroyées par le ministère. La plupart emploient maintenant un directeur de l'éducation, un administrateur et le personnel nécessaire, ainsi que divers conseillers pour seconder les enseignants.

54. Quelques provinces ont fait une autre innovation importante, qui consiste à répartir les responsabilités entre deux ministères, l'un étant chargé de l'enseignement élémentaire-secondaire, l'autre de l'enseignement postsecondaire ou éducation avancée. La plupart des provinces continuent de n'avoir qu'un seul ministère; cependant, l'Ontario a créé en 1964 un ministère des Affaires universitaires, appelé maintenant ministère des Collèges et Universités. Les deux secteurs sont restés sous l'autorité d'un seul ministre jusqu'en 1970, date à laquelle les responsabilités ont été divisées. Le Manitoba a adopté, en 1971, un système analogue, mais est revenu au régime de ministre unique. L'Alberta et la Saskatchewan ont également deux ministères distincts, la première avec deux ministres, la seconde avec un seul ministre à double compétence.

B. Organismes consultatifs

55. L'un des facteurs décisifs qui a amené la séparation des ministères a été le souci des universités de protéger ce qui représentait pour elles les libertés de l'enseignement, mais le besoin d'autres garanties a également contribué à cette évolution, d'où la création, dans la plupart des provinces, de "conseils de subventions" ou "commissions" destinés à jouer le rôle d'intermédiaires entre le gouvernement et les établissements. La plupart, comme l'indique la table 21, furent créés au cours des années 60 sur le modèle du Comité des subventions aux universités (University Grants Committee) existant au Royaume-Uni; le modèle original ayant subi des modifications et l'interprétation des règles du fonctionnement ayant varié, il en est résulté une grande diversité de structures et de pratiques. Le nombre de leurs membres varie entre deux et vingt; les universités peuvent, dans certains cas, y avoir des représentants, mais pas dans d'autres; le président est ou n'est pas un fonctionnaire permanent; et, dans certaines provinces, leur compétence se limite aux universités, tandis que dans d'autres, elle s'étend à tous les types d'enseignement postsecondaire. En Alberta, la commission, après avoir fonctionné plusieurs années, fut abolie en 1973.

56. Conscientes de la difficulté qu'il y a à maintenir des lignes de communication entre le gouvernement et le public, plusieurs de ces commissions provinciales d'enquête ont recommandé la création de commissions ou de conseils consultatifs permanents pour toutes les questions relatives à l'enseignement. Ils aideraient le ministre et le ministère en élaborant des stratégies de réforme et en lui faisant connaître l'opinion publique. C'est au Québec que l'application de ces recommandations a été poussée le plus loin, sous la forme du Conseil supérieur de l'éducation, établi en 1964 en même temps que le ministère, et qui possède des pouvoirs strictement consultatifs. Il est obligé de donner des conseils sur toute question que le ministre soumet à son examen et peut donner son avis sur tous les problèmes qu'il juge importants ou qui lui paraissent pertinents. Il se compose de 24 membres, nommés par le gouvernement pour un mandat précis, qui représentent l'ensemble de la collectivité québécoise. Le président est un fonctionnaire à plein temps, tandis que le vice-président l'est à temps partiel; ils sont assistés par un petit secrétariat. L'une des fonctions les plus importantes du Conseil consiste à rédiger un rapport annuel, à l'intention de l'assemblée législative, sur la situation et les besoins de l'éducation au Québec.[23]

TABLE 21

COMMISSIONS PROVINCIALES OU ORGANISMES CONSULTATIFS DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE OU POSTSECONDAIRE

Province	Loi adoptée en	Nom	Président nommé par le	Nombre de membres	Pouvoirs
Terre-Neuve	1949	Board of Regents	Gouvernement	19	Direction
Ile-du-Prince-Edouard	1969 (abolie en 1973)	Post-Secondary Education Commission*	Gouvernement	3	Décision Consultation
Nouvelle-Ecosse	1963	University Grants Committee*	Gouvernement	7	Consultation
Nouveau-Brunswick	1967	Commission de l'enseignement supérieur*	Gouvernement	9	Consultation Décision
Québec	1968	Conseil des Universités	Gouvernement	17	Consultation
Ontario	1974	Conseil des Affaires universitaires	Gouvernement	20	Consultation
	1965	Council of Regents	Gouvernement	14	Consultation
Manitoba	1967	Universities Grants Commission	Gouvernement	9	Décision
	Recommandation d'un groupe d'étude	Commission on Post-Secondary Education**	Gouvernement	13	Consultation Décision
Saskatchewan	1974	Universities Commission	Gouvernement	2	Consultation
Alberta	1966 (abolie en 1973)	Universities Commission	Gouvernement	9	Décision
	1969 (abolie en 1973)	Colleges Commission	Gouvernement	9	Décision
Colombie-Britannique	1974	Universities Council	Gouvernement	11	Consultation

* Remplacée en 1974 par la Commission de l'enseignement supérieur des Maritimes (Maritime Provinces Higher Education Commission).

** Recommandation du Groupe d'étude pour l'enseignement postsecondaire, 1973. Aucune loi n'a encore été appliquée.

C. Volonté de concertation

57. L'apparition brusque, ces dernières années au Canada, de réformes de l'enseignement traduit incontestablement un désir très vif, de la part du public, d'élargir et d'améliorer les services d'enseignement et reflète la volonté des gouvernements d'y satisfaire. Rien, pourtant, n'a encore été mis sur pied pour garantir des mesures concertées. L'opinion publique ne s'exprime pas nécessairement dans le cadre des frontières provinciales et la mobilité croissante de la population canadienne rend presque inévitable une comparaison entre les divers systèmes et l'étude d'objectifs nationaux. Jamais l'engagement des Canadiens dans l'éducation n'a été aussi fort: étudiants, enseignants, parents, administrateurs, législateurs et profanes intéressés, dont la majorité est d'accord sur le principe d'un enseignement universel et permanent. Ils exigent également que l'enseignement, au Canada, acquière son caractère propre qui le distingue des traditions d'Europe et du reste de l'Amérique du Nord. Ils croient aux principes de l'unité des fins et de la diversité des moyens. Face à l'expansion des services et à l'accroissement des budgets, ils veulent quelques garanties d'harmonie et de collaboration intergouvernementales dans le choix des priorités et des objectifs fondamentaux. Les deux Conférences canadiennes sur l'Education en fournissent la preuve, ainsi que l'existence de divers organismes non gouvernementaux et la récente fondation du Conseil des ministres de l'Education.

58. Les Conférences canadiennes sur l'Education ont été des expériences sortant de l'ordinaire. Elles furent organisées sous le patronage de dix-neuf organismes nationaux représentant l'éducation, la main-d'oeuvre, l'industrie et le commerce. La première se réunit en février 1958 à Ottawa et la seconde à Montréal, quatre ans après. Plus de soixante-dix organismes intéressés y envoyèrent des participants: ministères de l'Education, gouvernement fédéral, grandes métropoles, universités, syndicats, entreprises et associations sociales et culturelles. Les ministres de l'Education, dont plusieurs étaient présents, avaient reçu le titre de présidents honoraires. Les deux conférences durèrent plusieurs jours et comptaient, parmi leurs orateurs, des responsables de l'enseignement, étrangers et canadiens. Une grande partie des programmes était consacrée à l'étude des sujets pour lesquels de la documentation préparatoire spéciale avait été distribuée; les délibérations se traduisirent par des recommandations qui furent transmises aux autorités voulues. Il y eut plus de 1,000 participants à la première conférence et la limite de 2,000 qui avait été fixée pour la seconde fut dépassée. Les délibérations en ont été publiées: elles reflètent largement l'opinion publique canadienne sur les problèmes relatifs à l'éducation au début des années 60.

D. Organismes non gouvernementaux

59. Durant tout le siècle, il n'existait aucune agence gouvernementale chargée des relations interprovinciales dans le domaine de l'éducation, aussi les éducateurs canadiens ont-ils eu largement recours à des organismes non gouvernementaux pour l'échange d'information, la discussion de leurs problèmes communs et la planification de stratégies communes. Mais, au cours des vingt-cinq années qui suivirent la fondation de la Confédération, la nécessité de créer une agence de ce genre se fit sentir. En 1892, des

fonctionnaires des sept provinces et de certaines des grandes villes se réunirent à Québec pour fonder l'Association nationale d'éducation (Dominion Education Association). Elle n'a pas, depuis, cessé ses activités et ses congrès annuels rassemblent des responsables de l'éducation en provenance de tout le pays. Devenue l'Association canadienne d'éducation, elle est financée par des subventions accordées par les provinces et la plupart de ses présidents ont été sous-ministres de l'Education. Au cours de ses longues annales, elle a publié un certain nombre d'études précieuses, dont la première est le Rapport d'enquête (Survey Report), rédigé en 1943, par plusieurs sous-ministres. Après la guerre, elle a offert un certain nombre de propositions d'amélioration de l'enseignement au Canada. Elle a établi son bureau permanent à Toronto en 1946. Notons, parmi d'autres enquêtes effectuées en collaboration avec divers organismes nationaux: Health Survey of Canadian Schools (1947), The Status of the Teaching Profession (1948) et Practical Education in Canadian Schools (1949). L'Association publie actuellement une revue trimestrielle appelée L'éducation au Canada (Education in Canada), un communiqué mensuel, ainsi que d'autres documents paraissant de temps à autre. Fondée plus récemment, en 1947, l'Association canadienne d'éducation de langue française s'adresse plus particulièrement aux enseignants francophones. Elle est également financée à l'aide de subventions provinciales, du Québec en particulier, et elle s'intéresse surtout aux problèmes culturels et scolaires. Ses congrès annuels ont lieu chaque année dans une province différente et rassemblent bon nombre de dirigeants et d'enseignants francophones de toutes les provinces. Elle publie également un magazine trimestriel appelé la Revue.

60. La Conférence nationale des universités canadiennes est un organisme de type différent; fondée en 1912, elle s'appelle maintenant l'Association des universités et collèges du Canada. La grande majorité des établissements d'enseignement supérieur en sont membres et ses agents sont des administrateurs supérieurs, habituellement les présidents, des universités-membres. A ses débuts, elle limitait ses activités à des assemblées annuelles où l'on étudiait les problèmes communs, mais, durant la deuxième guerre mondiale, elle fut fréquemment consultée par le gouvernement fédéral sur des problèmes touchant à l'effort militaire, la prospective et la reconstruction. Durant les années 50, elle s'employa à persuader les autorités fédérales de financer les universités, grâce à des subventions annuelles et, dans les années 60, elle fut à l'origine de plusieurs études exhaustives sur l'enseignement supérieur au Canada, dont nous citerons entre autres: Financing Higher Education in Canada (1965), University Government in Canadian Universities (1966), University, Society and Government (1970), Research Policy in Canadian Universities (1972). L'Association publie un Répertoire (Handbook) annuel qui expose en détail les programmes des universités membres, ainsi qu'un bulletin mensuel appelé University Affairs. En 1969, un organisme analogue fut fondé pour les collèges communautaires, avec l'aide de l'Institut canadien d'éducation des adultes et grâce à une subvention considérable de la Fondation Kellogg des Etats-Unis. Elle s'appelle l'Association des collèges communautaires du Canada et compte parmi ses membres des établissements et des particuliers qui représentent plus de 100 conseils locaux ou régionaux de collèges, des professeurs et des étudiants, ainsi que d'autres personnes intéressées.

61. Les organismes professionnels d'enseignants ont été parmi les toutes premières sociétés d'éducation formées dans les provinces dont l'une au moins est antérieure à la confédération. Après la première guerre mondiale, les services provinciaux constituèrent la Fédération canadienne des enseignants, qui regroupe actuellement les associations d'enseignants des niveaux élémentaire et secondaire des dix provinces, à l'exception de la Centrale des enseignants du Québec, formée au sein des enseignants francophones durant les années 50, et qui regroupe aujourd'hui près de 60,000 membres. La Fédération canadienne des enseignants créa en 1948 un bureau central à Ottawa et organisa pendant nombre d'années des conférences annuelles dans diverses villes du Canada. Son service de recherche a publié des résumés statistiques du financement de l'éducation au Canada, depuis 1946-1947 jusqu'à aujourd'hui. Membre de la Confédération mondiale des organismes des enseignants, elle s'est employée à recruter des enseignants pour les pays en voie de développement. L'Association canadienne des professeurs d'université, fondée en 1952, a une structure analogue, puisqu'il s'agit d'une fédération d'organismes provinciaux. Son bureau national siège à Ottawa. L'Association canadienne des administrateurs scolaires fut fondée à peu près à la même époque par les administrateurs des systèmes scolaires provinciaux et municipaux. Grâce à des conférences annuelles et à des bulletins périodiques, elle assure l'échange d'information entre ses membres.

62. Plusieurs autres organismes, fondés avant la deuxième guerre mondiale, représentent des groupes s'intéressant spécialement à l'éducation, comme les commissaires d'écoles et les parents. L'Association canadienne des commissaires d'école, fondée en 1923, regroupe les membres élus des conseils scolaires de toutes les provinces. La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec n'appartient pas à l'Association, mais elle est reliée à un organisme constitué bien après, l'Association des commissaires d'école de langue française, dont les membres sont des résidents de régions francophones de diverses provinces. Il existe également une Association des commissaires d'écoles catholiques dont les membres proviennent des provinces ayant des conseils scolaires catholiques. La Fédération canadienne des associations parents-maîtres et foyers-écoles, fondée en 1927, est une agence de coordination des groupements foyers-écoles dans toutes les provinces. Depuis nombre d'années, elle tient des congrès annuels où ses membres peuvent discuter de sujets liés aux parents et aux écoles. Les travaux de la Canadian Association for Adult Education/Institut canadien d'éducation des adultes ont déjà été décrits.

63. La Fondation d'études du Canada est un organisme privé qui se charge de favoriser la collaboration interprovinciale en matière d'enseignement et d'étude de ce qui a trait au Canada. Etablie en 1969, elle siège à Toronto et son modeste personnel administratif est responsable d'environ cinquante projets dans différentes parties du pays. Certains, comme les projets Laurentiens en Ontario et au Québec, sont bilingues. D'autres sont d'ordre culturel, comme l'étude effectuée par les Acadiens du Nouveau-Brunswick dans le cadre du Projet Canada Atlantique. Le Projet Canada Ouest est une autre entreprise importante qui coordonne une grande diversité d'études régionales dans les quatre provinces de l'Ouest. Chaque projet est pris en charge par des enseignants, des étudiants et des personnes intéressées; des ateliers sont organisés de temps à autre pour susciter de l'intérêt à l'échelon local. En général, les réactions ont été très encourageantes dans toutes les régions du Canada.

E. Conseil des ministres de l'Education, Canada

64. Un nouvel organisme s'est créé au milieu des années 60, sous le nom de Conseil des ministres de l'Education, dont l'objet est d'établir une structure encourageant des mesures concertées. Cet organisme est le fruit des discussions du Comité permanent des ministres de l'Education, créé en 1960 pour assurer la communication et la collaboration au niveau de la politique. Ce comité tenait sa réunion annuelle un ou deux jours avant le congrès annuel de l'Association canadienne d'éducation. A cette époque, le mode d'administration de l'éducation variait d'une province à l'autre. Dans certaines, la responsabilité en incombait à un seul ministre; dans d'autres, à un ministre chargé de plusieurs ministères. Dans deux provinces, l'Ontario et la Nouvelle-Ecosse, c'était le premier ministre lui-même qui faisait fonction de ministre de l'Education, tandis qu'au Québec, ces fonctions incombèrent tout d'abord au Secrétaire provincial, puis au ministre de la Jeunesse. Vers 1965, presque toutes les provinces avaient un ministère de l'Education et les nouveaux ministres convinrent qu'il fallait créer un organisme permanent.

65. Divers facteurs ont pesé sur cette décision. Les effectifs augmentaient toujours rapidement malgré les signes de baisse du taux de natalité. L'influence de certains rapports de commissions d'enquête, celui du Rapport Parent au Québec en particulier, suscita un climat d'enthousiasme et d'expectative. La Conférence fédérale-provinciale sur l'enseignement supérieur de 1966 marqua un tournant radical dans la méthode de financement de l'enseignement postsecondaire et de la formation de la main-d'oeuvre. Il fallait incontestablement recourir à des mesures concertées dans le domaine de la recherche appliquée à l'éducation. Il était impossible de se désintéresser des pays en voie de développement et de leurs exigences en matière d'éducation. De plus, les activités d'organismes internationaux comme l'Unesco et l'OCDE en matière de planification de l'éducation imposaient au Canada de parler avec autorité parmi les nations soeurs sur les questions de politique de l'éducation.

66. Après des discussions préliminaires, les ministres adoptèrent en 1967 un "mémoire d'entente" qui déclarait que le rôle du Conseil était de "rendre possible une consultation entre les ministres sur toutes les questions d'intérêt commun et de permettre la collaboration la plus poussée des gouvernements provinciaux dans les domaines de l'éducation qui les intéressent et les préoccupent collectivement". Il prévoyait également la consultation "avec d'autres organismes d'éducation sur les moyens de favoriser l'expansion de l'éducation au Canada". Il faut remarquer que le mémoire souligne que les ministères provinciaux doivent conserver leur autonomie et que "les recommandations ou les décisions du Conseil ne doivent pas s'interpréter comme liant les ministres dans les actes qui relèvent de leur compétence".

67. L'ancien président a récemment déclaré que le Conseil "... entre dans une période de maturation après plusieurs années d'expansion discrète". Durant ces années, cependant, le Conseil a fait des progrès considérables dans le domaine des échanges d'information et du lancement de programmes conjoints dans des domaines d'intérêt commun. Il a également commencé à établir des rapports avec divers ministères fédéraux et à participer, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, aux activités

internationales relatives à l'éducation. Toutefois, sa croissance et son expansion ont rendu nécessaires un réexamen et une redéfinition du rôle et des responsabilités du Conseil.

68. A cette fin, un "mémoire d'entente" plus complet a été rédigé et signé en janvier 1974, après un examen minutieux des activités passées du Conseil. Les objectifs restent les mêmes, mais le nouvel accord est plus explicite quant à la composition, à la structure et au fonctionnement du Conseil. Les conditions d'admission et les fonctions des membres y sont clairement énoncées. Les réunions du Conseil doivent se tenir au moins deux fois par an. Le Comité exécutif se compose du président, du vice-président et de trois autres membres, afin de représenter toutes les régions du pays. Un comité consultatif de sous-ministres a été créé, composé de membres en provenance de toutes les provinces et placé sous la présidence du sous-ministre de la province représentée par le président. Cet organisme fait fonction de comité directeur; il est chargé d'établir l'ordre du jour de chaque réunion et les documents nécessaires et de recommander les mesures à prendre. Le secrétariat, placé sous la direction du secrétaire général et responsable de la marche des affaires courantes du Conseil, a été constitué en société conformément aux lois de l'Ontario. Le Conseil ou le Comité exécutif peuvent nommer de temps à autre des comités spéciaux et des groupes d'étude, mais, sauf en cas de circonstances exceptionnelles, leur mandat ne dépasse pas douze mois. Le budget, actuellement d'environ $600,000, est financé par les ministères provinciaux, selon une formule de répartition proportionnelle.

69. Les modifications introduites par ce nouvel accord confèrent au Conseil une structure plus solide, permettant au Comité exécutif, au Comité consultatif et au secrétariat d'assurer la continuité des programmes et des orientations. L'ouverture de lignes de communication avec des organismes extérieurs et avec le grand public représente également un changement important. La publication, en 1973, du rapport annuel du secrétaire général donna pour la première fois aux non-membres la description des travaux du Conseil et la possibilité d'estimer ses réalisations.

70. De plus en plus, il s'avère qu'au stade actuel de son expansion, le Conseil commence à remplir son rôle de mécanisme national de coordination dans le cadre de l'éducation en veillant à la réalisation d'objectifs communs et à la formulation de priorités communes aux provinces. Le Conseil a également prouvé qu'il peut faciliter les relations fédérales-provinciales en négociant collectivement avec le gouvernement fédéral les questions sur lesquelles les ministres de l'Education sont unanimes. De ce fait, au lieu de ne représenter qu'un autre palier ministériel dans un Etat fédéral, le Conseil contribue sans doute à la bonne marche de l'appareil gouvernemental dans le domaine de l'enseignement.

71. Par l'adoption du nouveau "mémoire d'entente", les ministres signalent le succès de leurs divers projets, depuis 1970. Le Conseil a dirigé trois études importantes.

L'image du Canada dans les écoles canadiennes (1971),
Financing Post-Secondary Education in Canada (1971),
Study Papers to Assist in The Formulation of a
Policy Position on Manpower Training (1972).

La deuxième et la troisième de ces études ont servi de documentation aux discussions entre le Conseil et le gouvernement fédéral sur les questions de politique future. A part la valeur des rapports mêmes, ces études comprenaient un certain nombre de recherches très précieuses. Un projet également couronné de succès a été le séminaire sur les techniques de transmission pour l'éducation, qui eut lieu en 1972 et auquel ont assisté environ 100 fonctionnaires fédéraux et provinciaux, ainsi qu'un certain nombre d'experts techniques. Ce fut l'occasion exceptionnelle d'un échange d'opinions entre des représentants de toutes les provinces qui oeuvrent dans ce domaine fortement spécialisé.

72. Le Conseil est également responsable de l'administration de deux programmes d'enseignement bilingue, financés par le gouvernement fédéral. Grâce au Programme de bourses - cours d'été de langues secondes, environ 4,400 étudiants de niveau postsecondaire reçoivent des bourses leur permettant de participer aux cours d'immersion totale des langues officielles du Canada, organisés durant l'été dans plus de trente établissements, dans tout le Canada. Le programme interprovincial de moniteurs de langue seconde permet à des étudiants de niveau postsecondaire d'étudier pendant un an dans une province qui n'est pas leur province de résidence et de travailler à temps partiel comme moniteurs sous la direction de professeurs de langue seconde. Chaque programme est coordonné par un comité de représentants provinciaux.

73. Plus d'une douzaine de comités et de groupes d'étude, composés de hauts fonctionnaires de toutes les provinces, fonctionnent actuellement sous l'égide du Conseil. Ces groupes, remarquablement actifs, tiennent entre trois et dix réunions par an, selon la complexité de leur mandat. Le Comité de la programmation audio-visuelle, formé d'une section anglaise et d'une section française, ne s'occupe pas seulement de préparer et de réaliser des émissions scolaires, mais entretient également des relations avec la Société Radio-Canada et l'Office national du film. L'un des projets importants du Comité des programmes fut effectué par le groupe d'étude pour le système métrique; il a réalisé le Guide métrique à l'intention des écoles élémentaires et secondaires et a soumis des rapports sur les frais et les dates objectifs dans ce domaine. D'autres groupes d'étude du Comité des programmes s'intéressent à l'enseignement de l'anglais ou du français langue seconde et à l'évaluation des résultats scolaires pour les étudiants qui changent de province. Il existe également un Comité des statistiques qui, par l'intermédiaire de plusieurs groupes de travail, collabore étroitement avec Statistique Canada à divers niveaux de la collecte des données relatives à l'éducation. Un groupe de travail fédéral-provincial spécial pour la recherche, composé de représentants du Conseil, du ministère d'Etat aux Sciences et à la Technologie et du Secrétariat d'Etat, a été nommé pour examiner les mécanismes fédéraux de financement de la recherche universitaire. Enfin, au cours des deux dernières années, le Comité de coordination de la revue de l'OCDE a été chargé de jeter les bases de la présente étude sur l'enseignement du Canada.

74. Les travaux de ces comités, par la grande diversité des problèmes qu'ils couvrent, sont eux-mêmes importants, mais le fait que plus d'une centaine de hauts fonctionnaires des administrations provinciales se rencontrent deux ou trois fois par an pour échanger des opinions sur leur travail est tout aussi important. Parallèlement, la participation du Conseil, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, aux activités

internationales dans le domaine de l'éducation a encore élargi la gamme des contacts. Le Conseil soumet au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures des recommandations concernant la composition des délégations canadiennes aux conférences internationales sur l'éducation et participe également à la rédaction des rapports et des documents de travail pour ces conférences. Parmi les autres exemples du rôle qu'il joue à l'échelon international, citons la présente étude, qui a été entreprise conjointement avec le gouvernement fédéral et l'OCDE, et les échanges dans le domaine de l'éducation que le Conseil a organisés avec l'Union soviétique, conformément aux termes de l'Accord général d'échanges canado-soviétiques.

75. Dans les quelques années qui viennent, le Conseil devra s'efforcer de coordonner les efforts des ministères de l'Education en direction des priorités et des objectifs communs et de continuer à améliorer les relations de travail avec le gouvernement fédéral et divers organismes d'éducation. Dans un Etat fédéral, la direction des affaires doit s'effectuer par la coopération de toutes les parties intéressées. Le Conseil des ministres de l'Education doit pouvoir apporter une contribution capitale à la définition des politiques d'éducation au Canada.

ANNEXE STATISTIQUE

Remarque: En raison de la diversité des systèmes d'enseignement au Canada et des différentes méthodes de collecte et de traitement des données, le lecteur remarquera des différences entre les statistiques présentées dans l'introduction et celles des rapports régionaux.

Liste des tables

Table		Page
1.	Effectifs des maternelles	40
2.	Effectifs des écoles élémentaires et secondaires	41
3.	Comparaison entre les effectifs de la 12e année et ceux de la 2e année dix ans auparavant	42
4.	Pourcentage des jeunes de 15 à 17 ans qui fréquentent l'école	43
5.	Effectifs des écoles privées au niveau élémentaire-secondaire	44
6.	Total des effectifs à plein temps par rapport aux groupes d'âge appropriés	45
7.	Enseignants à plein temps de l'élémentaire-secondaire	46
8.	Effectifs à plein temps au niveau postsecondaire	47
9.	Pourcentages de femmes dans les établissements postsecondaires	48
10.	Professeurs à plein temps des établissements postsecondaires	49
11.	Effectifs à temps partiel des universités	50
12.	Dépenses pour l'enseignement, par niveau	51
13.	Evaluations - dépenses pour l'enseignement par rapport aux indicateurs socio-économiques	54
14.	Total des écoles élémentaires et secondaires	55
15.	Dépenses pour l'enseignement par source de financement	56
16.	Dépenses pour l'enseignement élémentaire et secondaire par source de financement	59
17.	Dépenses pour l'enseignement élémentaire et secondaire par type d'école	62
18.	Dépenses pour l'enseignement postsecondaire par source de financement	65
19.	Dépenses pour l'enseignement postsecondaire	68
20.	Inscriptions aux cours officiels d'éducation permanente offerts par les ministères de l'Education et les universités	71

TABLE 1

EFFECTIFS DES MATERNELLES, PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES

	1956-57	1961-62	1966-67	1971-72	1972-73	1973-74[P]	1974-75[E]	1975-76[E]
				(Public,	privé,	fédéral)		
Terre-Neuve	2,444	5,747	8,381	12,927	12,656	12,670	12,870	12,440
Ile-du-Prince-Edouard	50	86	--	10	11	11	10	10
Nouvelle-Ecosse	15,702	18,117	18,732	15,652	14,970	14,758	14,160	14,730
Nouveau-Brunswick	34	66	68	177	193	177	180	190
Provinces Atlantiques	18,230	24,016	27,181	28,766	27,830	27,616	27,220	27,370
Québec	10,024	13,852	61,621	105,428	99,077	94,815	93,800	90,000
Ontario	71,455	100,575	136,500	152,772	161,409	166,123	172,700	182,400
Manitoba	5,623	6,192	7,731	16,755	16,204	16,846	17,310	17,830
Saskatchewan	2,700	3,274	3,947	5,592	5,406	6,515	6,510	6,250
Alberta	745	677	733	3,427	3,716	765	800	840
Colombie-Britannique	2,988	7,536	15,961	21,389	25,994	33,425	36,170	38,710
Provinces de l'Ouest	12,056	17,679	28,372	47,163	51,320	57,551	60,790	63,630
Territoires du Yukon	..	--	1	19	--	--	--	--
Territoires du Nord-Ouest	112	326	686	1,100	1,185	1,280	1,210	1,330
Outre-mer	--	999	1,034	428	449	465	470	470
Canada	111,877	157,447	255,395	355,676	341,270	347,850	356,190	365,200
				Jardins d'enfants et maternelles privés				
Provinces Atlantiques	..	..	1,434	1,050	1,498	1,595	1,700	1,800
Québec	..	..	..	1,500[E]	1,400[E]	1,400[E]	1,400	1,300
Ontario	..	..	8,944	15,238	19,617	16,204	16,700	17,200
Provinces de l'Ouest	..	..	19,982[1]	22,712	22,409	19,371	19,840	19,180
Canada	..	..	39,911[2]	40,500	44,924	38,570	39,640	39,480

P - Provisoires
E - Estimatifs

1 - Saskatchewan non comprise
2 - Y compris les estimations pour le Québec et la Saskatchewan

TABLE 2

EFFECTIFS DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET SECONDAIRES, PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES

	1956-57	1961-62	1966-67	1971-72	1972-73	1973-74[F]	1974-75[E]	1975-76[E]
			Public[1], privé[2], fédéral[1]					
Terre-Neuve	108,221	134,317	149,527	163,564	162,566	160,660	159,640	158,210
Ile-du-Prince- Edouard	23,189	26,343	28,911	30,636	29,405	29,197	28,730	27,980
Nouvelle-Ecosse	166,299	193,600	205,939	216,750	213,280	209,541	205,520	202,200
Nouveau-Brunswick	133,862	158,430	168,777	177,066	175,191	171,519	167,380	164,050
Provinces Atlantiques	431,571	512,690	553,154	588,016	580,442	570,917	561,470	552,440
Québec	991,505	1,257,771	1,538,455	1,638,095	1,588,542	1,542,283	1,469,900	1,396,500
Ontario	1,126,592	1,497,675	1,853,464	2,082,466	2,080,046	2,063,203	2,045,700	2,034,700
Manitoba	178,063	211,738	241,458	257,954	252,461	248,309	246,110	243,840
Saskatchewan	190,524	225,676	249,520	248,647	239,885	230,943	221,980	213,450
Alberta	244,175	318,747	381,843	437,002	434,063	428,302	424,700	421,940
Colombie-Britannique	279,768	369,762	475,589	549,190	562,164	561,780	567,330	573,440
Provinces de l'Ouest	892,530	1,125,923	1,348,410	1,492,793	1,488,573	1,469,334	1,460,120	1,452,670
Yukon	307	2,893	3,444	4,806	4,749	4,957	5,150	5,400
Territoires du Nord-Ouest	3,122	4,940	6,990	11,209	11,369	12,019	12,160	12,360
Outre-mer	--	7,937	8,439	4,569	4,589	4,607	4,600	4,620
Canada	3,445,627	4,409,829	5,312,356	5,821,954	5,768,310	5,667,320	5,559,100	5,458,690

1 - Y compris les effectifs des jardins d'enfants
2 - Effectifs des jardins d'enfants et des maternelles non compris

TABLE 3

COMPARAISON ENTRE LES EFFECTIFS[1] DE LA 12e ANNEE ET CEUX DE LA 2e ANNEE DIX ANS AUPARAVANT PAR REGION ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNEES

	1961-62	1966-67	1971-72	1972-73
Provinces Atlantiques[2]	29.6	42.4	56.4	57.0
Québec	7.5	31.3	71.2	73.6
Ontario	51.4	62.5	70.4	68.9
Provinces de l'Ouest	57.6	68.8	77.7	75.3
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	..	56.2	33.2	37.9
Canada[2]	36.4	52.0	71.3	71.0

1 - Ecoles publiques, privées et fédérales ordinaires
2 - A l'exception de Terre-Neuve

Remarque: Les chiffres tiennent compte des mouvements migratoires

TABLE 4

POURCENTAGE DES JEUNES DE 15 À 17 ANS QUI FRÉQUENTENT L'ÉCOLE[1]
PAR RÉGION ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES

	1961-62		1966-67		1971-72		1972-73	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Région Atlantique								
15 ans	91.7	94.5	90.4	67.6	92.1	92.9	93.8	95.1
16 ans	67.5	84.0	77.2	77.9	79.7	80.8	79.3	80.6
17 ans	45.2	39.2	54.3	50.0	57.2	53.9	53.9	50.5
Québec								
15 ans	77.8	68.9	87.1	84.9	93.8	93.7	89.0	90.0
16 ans	54.0	40.6	71.2	64.1	85.1	85.3	77.9	80.2
17 ans	29.0	14.2	46.6	34.7	55.9	56.6	50.4	48.7
Ontario								
15 ans	90.7	90.6	99.4	99.1	99.5	98.2	99.5	99.2
16 ans	75.9	75.2	90.6	89.1	91.3	89.8	91.6	90.3
17 ans	61.8	54.7	72.7	65.4	80.2	73.8	77.3	72.7
Région de l'Ouest								
15 ans	99.2	102.5	99.6	99.4	95.1	96.2	98.5	98.8
16 ans	84.6	84.4	91.6	91.5	89.0	88.6	91.3	92.8
17 ans	68.8	63.5	75.2	70.0	65.9	60.5	74.4	70.5
Yukon et T. N.-O.								
15 ans	73.7	83.0	53.3	109.0	94.2	93.1	68.7	87.4
16 ans	49.3	51.3	75.3	50.0	71.5	67.1	64.4	61.8
17 ans	25.0	38.0	55.7	54.7	57.5	55.8	53.2	43.5
Canada								
15 ans	88.9	87.1	94.6	91.3	95.9	95.8	95.5	96.0
16 ans	70.0	67.2	83.4	80.7	87.6	87.1	86.2	86.9
17 ans	50.8	41.5	63.2	55.1	66.6	63.1	66.1	62.7

1 - Niveaux élémentaires et secondaires des écoles publiques, privées et fédérales

TABLE 5

EFFECTIFS DES ÉCOLES PRIVÉES AU NIVEAU ÉLÉMENTAIRE-SECONDAIRE, PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES

	1956-57	1961-62	1966-67	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76
				Privé[1]				
Terre-Neuve	113	570	1,175	746	843	920[E]	930	930
Ile-du-Prince-Edouard	1,345	639	345	--	--	--	--	--
Nouvelle-Ecosse	5,376	6,470	4,508	1,405	1,394	1,290[E]	1,220	1,120
Nouveau-Brunswick	2,332	2,574	1,389	398	636	610[E]	570	530
Provinces Atlantiques	9,166	10,253	7,417	2,549	2,873	2,820	2,720	2,580
Québec	88,742	96,478	92,951	64,766[E]	67,940[E]	72,785	75,890	80,670
Ontario	21,547	27,826	46,072	43,949	44,826	47,500	50,310	52,440
Manitoba	8,567	11,150	10,244	7,438	7,224	7,221[E]	6,950	6,790
Saskatchewan	3,303	4,823	2,227	1,710	1,268	980[E]	840	810
Alberta	5,074	6,374	5,324	5,439	5,403	5,050[E]	4,900	4,740
Colombie-Britannique	13,361	22,731	24,762	21,777	22,061	22,260[E]	22,470	22,810
Provinces de l'Ouest	30,305	45,078	42,557	36,364	35,956	35,511	35,160	35,150
Canada	149,760	179,635	188,997	147,628	151,595	158,616	164,080	170,840

P - Provisoires
E Estimatifs

1 - Effectifs des jardins d'enfants et maternelles privés non compris

TABLE 6

TOTAL DES EFFECTIFS À PLEIN TEMPS PAR RAPPORT AUX GROUPES D'ÂGE APPROPRIÉS, POUR CERTAINES ANNÉES

	1956-57			1961-62		
	Jardin d'enf.[1] Jusqu'à 5 ans	1e à 13e[1] et 6-17	postsec.[2] 18-24	Jardin d'enf.[1] Jusqu'à 5 ans	1e à 13e[1] et 6-17	postsec.[2] 18-24
		%			%	
Terre-Neuve	19.2	92.1	2.2	44.6	92.4	5.0
Ile-du-Prince-Edouard	1.9	94.1	5.6	3.6	95.1	10.3
Nouvelle-Ecosse	91.3	90.2	8.2	105.3	93.1	11.0
Nouveau-Brunswick	0.2	92.2	17.1	0.4	94.5	10.6
Provinces Atlantiques	38.1	91.5	6.3	50.3	93.5	9.4
Québec	8.6	86.4	8.0	10.8	91.6	12.2
Ontario	58.5	97.9	7.1	71.9	99.6	9.7
Manitoba	28.8	95.1	7.1	29.8	95.1	10.3
Saskatchewan	12.9	94.6	6.4	15.0	98.7	11.0
Alberta	2.7	99.6	5.2	2.0	100.1	9.0
Colombie-Britannique	9.9	101.8	8.0	21.2	101.2	12.0
Provinces de l'Ouest	39.8	98.2	6.6	15.8	99.2	10.6
Yukon et T.N.-O.	11.2	46.1	--	32.6	84.3	--
Canada	29.0	93.4	7.1	36.7	96.4	10.6

1 - Ecoles publiques, privées et fédérales comprises; jardins d'enfants et maternelles privés non compris

2 - Etudiants du niveau postsecondaire non universitaire, des universités et des collèges

TABLE 6

TOTAL DES EFFECTIFS À PLEIN TEMPS PAR RAPPORT AUX GROUPES D'ÂGE APPROPRIÉS, POUR CERTAINES ANNÉES

(fin)

1966-67			1971-72			1972-73		
Jardin d'enf.[1] Jusqu'à 5 ans	1e à 13e[1] et 6-17	postsec.[2] 18-24	Jardin d'enf.[1] Jusqu'à 5 ans	1e à 13e[1] et 6-17	postsec.[2] 18-24	Jardin d'enf.[1] Jusqu'à 5 ans	1e à 13e[1] et 6-17	postsec.[2] 18-24
	%			%			%	
60.7	93.2	9.0	95.2	95.8	13.5	95.9	94.9	12.3
..	99.0	12.1	0.4	100.4	17.5	0.5	97.1	14.2
105.2	95.7	14.5	99.5	98.0	19.4	101.8	97.6	18.1
0.6	97.0	14.1	1.3	100.7	16.3	1.5	100.1	13.9
56.9	95.6	12.8	56.2	96.3	16.7	65.8	97.6	15.1
45.0	97.1	15.6	91.5	97.3	18.7	93.0	96.1	20.5
85.8	103.7	12.9	106.4	103.1	19.5	119.9	102.5	19.2
35.8	99.1	14.2	90.3	99.6	17.3	94.2	98.7	16.2
17.8	100.2	13.9	31.3	99.5	16.6	33.2	98.6	14.5
2.0	100.8	14.6	10.6	100.5	20.5	11.8	99.9	19.5
39.1	104.5	15.6	57.1	101.1	15.9	70.6	102.0	14.6
23.4	101.6	14.7	44.4	100.4	17.6	50.4	100.2	16.3
49.1	10.7	--	73.9	99.7	--	84.6	93.9	--
54.4	100.5	14.2	81.6	100.3	18.5	88.3	99.7	18.4

TABLE 7

ENSEIGNANTS[1] À PLEIN TEMPS DE L'ÉLÉMENTAIRE-SECONDAIRE, PAR RÉGION ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES

	1956-57	1961-62	1966-67	1971-72	1972-73	1973-74[P]	1974-75[E]	1975-76[E]
Région Atlantique	15,222	19,067	22,300	26,377	26,844	26,597	26,347	26,056
Québec	41,427	54,710	67,220	81,705	80,990[E]	79,270[E]	76,700	73,980
Ontario	39,622	54,444	76,336	95,320	95,007	92,960	92,130	91,230
Région de l'Ouest	34,355	44,916	56,381	67,624	67,215	68,434	68,670	68,715
Yukon et T.N.-O.	263	362	550	834	872	920[E]	940	960
Outre-mer	..	378	477	302	278	311	320	320
Canada	130,889	173,877	223,264	272,162	271,206	268,492	265,107	261,261
Indice	100.0	32.8	70.6	107.9	107.2	105.1	102.5	99.6
Jardinières d'enfants (sauf jard. d'enf. et matern. privés)			En milliers					
Canada[E]		6.0	9.8	14.2	14.3			

P - Provisoires
E - Estimatifs

1 - Enseignants de l'élémentaire-secondaire dans les écoles publiques, privées et fédérales

TABLE 8

EFFECTIFS À PLEIN TEMPS DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES ET NON UNIVERSITAIRES, POUR CERTAINES ANNÉES
(PAR ÉTABLISSEMENT)

	1956-57	1961-62	1966-67	1971-72	1972-73	1973-74[P]	1974-75[E]	1975-76[E]
Non universitaire								
Région Atlantique	2,726	3,938	6,164	7,531	6,427	6,233	6,310	6,430
Québec	13,551	22,987	33,755	84,209	100,227	115,413	124,570	134,060
Ontario	11,571	16,974	24,957	50,345	52,521	54,989	58,700	61,500
Région de l'Ouest	6,197	9,476	15,327	31,694	31,779	34,215	35,500	36,570
Canada	34,045	53,375	80,203	173,779	190,954	210,850	225,080	238,560
Universitaire (1er cycle)								
Région Atlantique	8,240	12,932	20,575	34,118	33,124	32,405	32,770	33,580
Québec	24,815	40,849	68,570	54,547	56,682	58,967	61,300	63,900
Ontario	22,195	33,073	61,203	118,039	118,700	125,011	129,600	133,070
Région de l'Ouest	19,796	34,429	60,270	80,590	76,652	79,205	81,260	84,100
Canada	75,046	121,283	210,618	287,294	285,158	295,588	304,930	314,650
(2e et 3e cycles)								
Région Atlantique	110	338	1,030	1,973	2,091	1,993	1,950	1,970
Québec	1,087	2,307	6,500	8,272	8,746	9,147	9,600	10,100
Ontario	1,676	2,903	7,727	16,380	16,324	16,462	16,600	16,700
Région de l'Ouest	585	1,799	4,462	9,107	9,098	9,222	9,300	9,400
Canada	3,458	7,347	19,719	35,732	36,259	36,824	37,450	38,170
Total (1er, 2e et 3e cycles)								
Région Atlantique	8,350	13,270	21,605	36,091	35,215	34,398	34,720	35,550
Québec	25,902	43,156	75,070	62,819	65,428	68,114	70,900	74,000
Ontario	23,871	35,976	68,930	134,419	135,024	141,473	146,200	149,770
Région de l'Ouest	20,381	36,228	64,732	89,697	85,750	88,427	90,560	93,500
Canada	78,504	128,630	230,337	323,026	321,417	332,412	342,380	352,820

Source: 1956-1957: Staff Study 25 (rédigée par le Conseil économique du Canada)
1961-1962 et 1966-1967: L'éducation au Canada 1973 (Statistique Canada)
1971-1972 et 1972-1973: L'éducation au Canada (non publié) (Statistique Canada)
1973-1974 à 1975-1976: Statistiques provisoires de l'enseignement, 1974-1975 (Statistique Canada)

P - Provisoires
E - Estimatifs

TABLE 9

POURCENTAGES DE FEMMES DANS LES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES, POUR CERTAINES ANNÉES

	1956-57	1961-62	1966-67	1971-72	1972-73[E]
			Pourcentages		
Non universitaire					
Région Atlantique	98.5	87.6	71.9	65.1	63.8
Québec	..	62.5	49.3	47.1	45.8
Ontario	..	69.4	60.5	46.8	45.5
Région de l'Ouest	..	77.0	53.4	42.9	42.8
Canada	..	69.1	55.3	47.0	45.8
Universitaire (1er cycle)					
Région Atlantique	23.4	27.3	33.7	39.3	40.3
Québec	17.4	22.3	31.3	35.0	36.7
Ontario	22.4	26.5	32.2	37.3	38.1
Région de l'Ouest	25.8	30.3	38.0	39.5	39.6
Canada	21.8	26.2	33.7	37.7	38.5
(2e et 3e cycles)					
Région Atlantique	25.5	20.7	16.7	20.4	25.0
Québec	14.6	21.2	20.6	18.1	25.1
Ontario	14.5	13.8	16.6	16.4	23.5
Région de l'Ouest	12.8	13.6	16.8	17.8	24.9
Canada	14.6	16.4	18.0	17.4	24.3
Total (1er, 2e et 3e cycles)					
Région Atlantique	23.4	27.1	32.9	38.2	39.4
Québec	17.3	22.3	30.4	32.7	35.2
Ontario	21.8	25.5	30.5	34.7	36.3
Région de l'Ouest	25.5	29.5	36.6	37.3	38.1
Canada	21.4	25.7	32.4	35.4	36.9

E - Estimatifs

TABLE 10

PROFESSEURS À PLEIN TEMPS DES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES, PAR REGION ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES

	1961-62	1966-67	1971-72[2]	1972-73[2]	1973-74[3P]	1974-75[3E]	1975-76[3E]
Non universitaire							
Canada[E]	4,376	6,266	14,133	15,530	16,528	17,500	18,270
Universitaire							
Région Atlantique	865[E]	1,495[E]	2,781	2,896	3,239	3,140	3,200
Québec	2,730[E]	5,250[E]	5,544	5,842	6,365	6,500	6,660
Ontario	2,860[E]	5,580[E]	10,666	11,015	11,657	12,180	12,480
Région de l'Ouest	2,300[E]	4,350[E]	7,327	7,173	7,949	8,060	8,270
Canada	8,755[E]	16,675[E]	26,318	26,926	29,210	29,880	30,610

P - Provisoires
E - Estimatifs

2 - Congés sabbatiques non compris
3 - Congés sabbatiques compris

TABLE 11

EFFECTIFS[1] A TEMPS PARTIEL DES UNIVERSITES, PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNEES

	1966-67	1971-72	1972-73[P]	1973-74[E]	1974-75[E]	1975-76[E]
Terre-Neuve	881	3,708	3,478	3,819	4,090	4,330
Ile-du-Prince-Edouard	409	1,197	919	1,047	1,080	1,110
Nouvelle-Ecosse	1,774	3,342	3,562	4,166	4,570	4,970
Nouveau-Brunswick	3,385	4,668	4,833	4,999	5,120	5,240
Provinces Atlantiques	6,449	12,915	12,792	14,031	14,860	15,650
Québec	38,267	61,317	53,212	55,050	56,700	58,400
Ontario	27.860	57,452	61,835	65,955	69.700	71,900
Manitoba	2,656	8,558	8,483	9,384	10,010	10,630
Saskatchewan	2,783	3,678	4,509	4,975	5,240	5,510
Alberta	4,109	7,548	8,174	7,886	8,280	8,670
Colombie-Britannique	3,690	3,919	4,767	5.975	6,520	7,090
Provinces de l'Ouest	13,238	23,703	25,933	28,220	30,050	31,900
Canada	85,814	155,387	153,772	163,256	171,310	177,850

1 - 1er cycle et 2e et 3e cycles

P - Provisoires
E - Estimatifs

TABLE 12

DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT, PAR NIVEAU, PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES

	Total	Élémentaire et Secondaire	Postsecondaire Non universitaire	Postsecondaire Universitaire	Total partiel	Écoles de métiers
Terre-Neuve						
1956	..	11,496	417	..	..	516
1961	29,300	20,557	561	3,593	4,154	4,589
1966	73,212	36,888	1,785	24,195	25,980	10,344
1970	122,977	77,223	4,396	22,992	27,388	18,366
1971	142,580	85,484	4,549	34,005	38,554	18,542
1972	154,210	96,092	4,619	32,903	37,622	20,096
1973	173,503	114,522	5,905	30,769	36,674	22,307
Ile-du-Prince-Edouard						
1956	..	2,380	151	..	..	81
1961	6,535	4,779	236	1,009	1,335	421
1966	12,946	9,500	269	2,317	2,586	860
1970	28,959	17,372	1,134	5,980	7,114	4,473
1971	34,587	21,011	1,634	7,052	8,686	4,890
1972	37,904	22,076	1,486	8,897	10,383	5,445
1973	38,421	23,091	3,121	6,292	9,413	5,917
Nouvelle-Ecosse						
1956	..	26,509	1,034	..	..	839
1961	60,789	46,964	2,506	9,434	11,940	1,885
1966	133,799	71,990	3,497	44,925	48,422	13,387
1970	270,128	131,270	8,242	90,918	99,160	39,698
1971	277,826	146,911	11,236	83,700	94,936	35,979
1972	278,590	160,073	9,886	72,132	82,018	36,499
1973	308,124	180,098	9,825	76,178	86,003	42,023

TABLE 12

DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT, PAR NIVEAU, PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES (suite)

	Total	Élémentaire et Secondaire	Postsecondaire Non universitaire	Postsecondaire Universitaire	Total partiel	Écoles de métiers
Nouveau-Brunswick						
1956	..	21,486	953	..	..	618
1961	46,085	34,567	1,636	7,347	8,983	2,535
1966	104,476	67,961	3,114	26,735	29,849	6,666
1970	182,659	119,150	5,052	41,606	46,658	16,851
1971	237,714	165,911	6,151	45,696	51,847	19,956
1972	243,432	173,931	5,486	43,694	49,180	20,321
1973	263,135	189,200	3,886	47,931	57,817	22,118
Provinces Atlantiques						
1956	76,277	61,871	2,555	9,797	12,352	2,054
1961	142,709	106,867	4,939	21,473	26,412	9,430
1966	324,433	186,339	8,665	98,172	106,837	31,257
1970	604,723	345,015	18,824	161,496	180,320	79,388
1971	692,707	419,317	23,570	170,453	194,023	79,367
1972	714,136	452,772	21,477	157,526	179,003	82,361
1973	783,183	506,911	22,737	161,170	183,907	92,365
Québec						
1956	236,164	181,436	11,159	32,592	43,751	10,977
1961	540,407	396,500	23,930	100,767	124,697	19,210
1966	1,074,432	755,451	40,035	213,279	253,314	65,667
1970	2,069,698	1,435,327	142,738	364,597	506,835	127,536
1971	2,260,522	1,584,053	178,786	355,633	534,419	142,050
1972	2,446,266	1,673,212	229,514	390,714	620,228	152,826
1973	2,720,718	1,843,539	277,362	432,758	710,120	167,059

TABLE 12

DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT, PAR NIVEAU, PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES (suite)

	Total	Élémentaire et Secondaire	Postsecondaire			Ecoles de métiers
			Non universitaire	Universitaire	Total partiel	
Ontario						
1956	329,865	271,803	11,722	41,935	53,657	4,405
1961	677,934	541,696	19,516	103,169	122,685	13,553
1966	1,579,326	1,084,696	43,145	381,752	424,897	69,733
1970	3,010,404	1,871,949	187,713	819,094	1,006,807	131,648
1971	3,263,627	2,071,356	217,189	832,993	1,050,182	142,089
1972	3,403,159	2,224,054	220,422	814,557	1,034,979	144,126
1973	3,676,588	2,406,337	208,923	901,306	1,110,229	160,022
Manitoba						
1956	..	36,999	1,396	..	..	989
1961	92,162	71,176	2,313	15,975	18,288	2,698
1966	172,204	117,800	3,050	39,568	42,618	11,786
1970	313,367	203,671	6,177	78,265	84,442	25,254
1971	353,675	238,654	9,312	82,312	91,624	23,397
1972	380,709	255,294	9,376	91,207	100,583	24,832
1973	418,121	279,708	9,841	100,497	110,338	28,075
Saskatchewan						
1956	..	48,635	1,668	..	..	649
1961	102,922	86,592	2,343	11,846	14,189	2,141
1966	188,841	135,212	3,004	41,659	44,663	8,966
1970	273,711	188,094	4,328	61,910	66,238	19,379
1971	299,111	203,299	6,239	66,837	73,076	22,736
1972	314,640	216,348	7,244	66,341	73,585	24,707
1973	340,851	234,594	8,032	71,529	79,561	26,696

TABLE 12

DEPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT, PAR NIVEAU, PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES (suite)

	Total	Élémentaire et Secondaire	Postsecondaire			Ecoles de métiers
			Non universitaire	Universitaire	Total partiel	
Alberta						
1956	..	74,725	2,158	..	..	2,189
1961	171,312	135,778	3,388	23,409	26,797	8,737
1966	364,714	234,532	12,008	92,332	104,340	25,842
1970	601,815	370,666	27,592	175,834	203,426	27,723
1971	664,366	414,814	32,059	187,805	219,864	29,688
1972	692,607	445,608	36,757	178,602	215,359	31,640
1973	747,511	482,982	45,626	186,108	229,734	34,795
Colombie-Britannique						
1956	..	80,165	1,526	..	..	1,191
1961	180,443	143,894	1,999	29,729	31,728	4,821
1966	387,110	253,401	11,792	93,046	104,838	28,871
1970	633,707	413,865	29,140	145,748	174,888	44,954
1971	701,910	466,180	31,945	164,103	196,048	39,682
1972	739,296	509,094	32,894	155,992	188,886	41,316
1973	831,688	577,449	35,137	171,532	206,669	47,570
Provinces de l'Ouest						
1956	282,510	240,524	6,750	30,218	36,968	5,018
1961	546,839	437,440	10,043	80,959	91,002	18,397
1966	1,112,869	760,965	29,854	266,605	296,459	75,465
1970	1,822,600	1,176,296	67,237	461,757	528,994	117,310
1971	2,019,062	1,322,947	79,555	501,057	580,612	115,503
1972	2,127,252	1,426,344	86,271	492,142	578,413	122,495
1973	2,338,171	1,574,733	98,636	527,666	626,302	137,136

TABLE 12

DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT, PAR NIVEAU, PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES (fin)

	Total	Élémentaire et Secondaire	Postsecondaire Non universitaire	Postsecondaire Universitaire	Total partiel	Écoles de métiers
Yukon						
1956	581	580	—	—	—	1
1961	2,470	2,466	—	4	4	—
1966	3,884	3,353	—	—	—	531
1970	6,420	5,674	—	1	1	745
1971	8,614	7,754	—	..		860
1972	9,221	8,372	—	..		849
1973	10,248	9,290	—	—	—	958
Territoires du Nord-Ouest						
1956	2,943	2,930	—	4	4	9
1961	8,186	8,051	—	7	7	128
1966	14,040	13,016	—	39	39	985
1970	25,443	20,175	—	10	10	5,258
1971	31,304	27,570	—	9	9	3,725
1972	35,906	31,298	—	11	11	4,597
1973	39,257	33,847	—	—	—	5,410
Canada[1]						
1956	935,148	763,475	32,186	116,109	148,295	23,378
1961	1,930,671	1,499,459	58,428	310,629	369,057	62,155
1966	4,155,245	2,790,942	124,965	991,647	1,116,612	247,691
1970	7,600,255	4,880,426	428,305	1,829,604	2,257,909	461,920
1971	8,326,953	5,456,136	499,100	1,888,123	2,387,223	483,594
1972	8,784,691	5,834,247	557,684	1,885,506	2,443,190	507,254
1973	9,619,806	6,394,638	607,658	2,054,560	2,662,218	562,950
1974	10,511,840	6,944,408	690,300	2,257,132	2,947,432	620,000
1975	11,487,794	7,513,511	784,300	2,509,983	3,294,283	680,000

1 - Pour le Canada, dépenses pour l'enseignement outre-mer et dépenses non allouables comprises

1950	6,808
1951	12,120
1966	46,261
1970	60,967
1971	51,[illegible]
1972	48,751
1973	51,641

TABLE 13

ÉVALUATIONS - DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT PAR RAPPORT AUX INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES
CANADA, 1960 À 1972*

Année	Dépenses pour l'enseignement	Indicateurs socio-économiques: PNB[r]	Revenu personnel	Population	Population active	Total des effectifs à plein temps[1]
	1	2	3	4	5	6
	millions de dollars				milliers	
1956	935.1	32,058	23,531	16,081	..	3,558.0
1960	1,706.0	38,359	29,595	17,870	6,411	4,367.4
1961	1,930.7	39,646	30,104	18,238	6,521	4,594.8
1962	2,377.9	42,927	32,788	18,583	6,615	4,809.3
1963	2,540.8	45,978	34,829	18,931	6,748	5,025.5
1964	2,889.9	50,280	37,282	19,290	6,933	5,240.7
1965	3,399.5	55,364	41,071	19,644	7,141	5,474.9
1966	4,155.2	61,828	46,094	20,015	7,420	5,666.5
1967	5,025.5	66,409	50,579	20,378	7,694	5,870.0
1968	5,777.1	72,586	55,677[r]	20,701	7,919	6,092.8
1969	6,554.8[r]	79,815	61,804[r]	21,001	8,162	6,245.6
1970	9,565.4[r]	85,685	66,633[p]	21,297	8,374	6,361.4
1971	8,327.0[p]	93,307	73,630	21,568	8,631	6,363.1
1972	8,784.7[e]	103,493	82,440	21,821	8,891	6,329.3
1973	9,619.8	118,678	93,992	22,065	9,279	6,226.8

TABLE 13

ÉVALUATIONS - DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT PAR RAPPORT AUX INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES
Canada, 1960 à 1972* (fin)

Année	Dépenses par rapport aux indicateurs: PNB[2r]	Revenu personnel	Population	Population active	Total des effectifs à plein temps
	7 (1 ÷ 2)	8 (1 ÷ 3)	9 (1 ÷ 4)	10 (1 ÷ 5)	(1 ÷ 6)
	%		$ par tête d'habitant		
1956	2.9	4.0	58	..	263
1960	4.4	5.8	95	266	391
1961	4.9	6.4	106	296	420
1962	5.5	7.3	128	359	494
1963	5.5	7.3	134	377	506
1964	5.7	7.8	150	417	551
1965	6.1	8.3	173	476	621
1966	6.7	9.0	208	560	733
1967	7.6	9.9	247	653	856
1968	8.0	10.4	279	730	943
1969	2.2	10.6	312	803	1,050
1970	8.8	11.4	355	903	1,189
1971	8.9	11.3	386	985	1,309
1972	8.5	10.9	403	988	1,385
1973	8.1	10.2	436	1,037	1,545

1 - Ne comprend ni les étudiants des cours de métiers et d'apprentissage, ni les étudiants des collèges commerciaux privés.

2 - Dépenses publiques pour l'enseignement par rapport au PNB: 4.0% en 1960, 8.1% en 1970, 8.2% en 1971 et 7.8% en 1972.

* Cette table correspond à la table 6, page 93, de la publication précédente.

TABLE 14

TOTAL DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET SECONDAIRES[1], PAR RÉGION ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES

	1961-62	1966-67	1971-72	1972-73	1973-74[P]	1974-75[E]	1975-76[E]
Région Atlantique	4,261	3,444	2,207	2,097	2,079	2,060	2,037
Québec	7,967	6,402	4,007	3,919	3,780	3,582	3,493
Ontario	7,623	6,047	5,142	5,093	5,027	4,937	4,866
Région de l'Ouest	6,929	5,732	4,886	4,961	5,020	4,997	4,970
Yukon et T.N.-O.	66	73	82	83	87	87	88
Outre-mer	22	19	11	11	11	11	11
Canada	28,868	21,773	16,335	16,164	16,004	15,674	15,465

1 - Ecoles publiques, privées et fédérales (jardins d'enfants et maternelles privés non compris)

P - Provisoires
E - Estimatifs

TABLE 15

DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT PAR SOURCE DE FINANCEMENT
PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES

	Total	fédéral[1]	Gouvernement provincial	municipal	Total partiel	Frais de scolarité	Divers
	milliers de dollars						
Terre-Neuve							
1956	..	..	..	..	..	..	..
1961	29,300	4,762	21,180	205	26,147	1,222	1,931
1966	73,212	8,621	56,490	654	65,765	3,223	4,224
1970	122,977	21,475	88,278	649	110,402	6,750	5,825
1971	142,580	24,759	102,960	747	128,466	7,028	7,086
1972	154,210	24,033	113,567	915	138,515	7,006	8,689
1973	173,503	25,744	130,786	1,005	157,535	6,866	9,102
Ile-du-Prince-Edouard							
1956	..	..	..	..	..	..	..
1961	6,535	921	3,593	1,412	5,926	391	218
1966	12,946	1,286	7,476	2,727	11,489	702	755
1970	28,959	7,031	17,521	3,850	28,402	1,446	-889
1971	34,587	6,384	21,627	4,732	32,743	1,562	302
1972	37,904	6,636	25,690	2,500	34,826	1,481	1,597
1973	38,421	7,161	29,177	--	36,338	1,583	500
Nouvelle-Ecosse							
1956	..	..	..	..	..	..	..
1961	60,789	5,722	25,895	21,054	52,671	3,521	4,597
1966	133,799	23,183	53,289	30,645	107,117	8,117	18,565
1970	270,128	40,203	143,158	48,006	231,367	11,619	27,142
1971	277,826	44,653	148,098	54,580	247,331	13,051	17,444
1972	278,590	43,316	156,320	58,575	258,211	12,574	7,805
1973	308,124	46,594	172,349	64,499	283,442	13,485	11,197

TABLE 15

DEPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT PAR SOURCE DE FINANCEMENT
PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES (suite)

	Total	fédéral[1]	Gouvernement provincial	municipal	Total partiel	Frais de scolarité	Divers
	milliers de dollars						
Nouveau-Brunswick							
1956	..	..	..	..	..	..	..
1961	46,085	4,526	14,783	19,668	38,977	3,049	4,059
1966	104,476	11,349	38,992	33,325	83,666	5,216	15,594
1970	182,659	32,065	136,194	--	168,259	8,588	5,812
1971	237,714	30,386	190,562	--	220,948	9,250	7,516
1972	243,432	28,583	202,095	--	230,678	7,975	4,779
1973	263,135	30,834	218,105	--	248,939	8,806	5,390
Provinces Atlantiques							
1956	76,277	6,333	38,369	24,138	68,840	4,285	3,152
1961	142,709	15,931	65,451	42,339	123,721	8,183	10,805
1966	324,433	44,439	156,247	67,351	268,037	17,258	39,138
1970	604,723	100,774	385,151	52,505	538,430	28,403	37,890
1971	692,707	106,182	463,247	60,059	629,488	30,871	32,348
1972	714,136	102,568	497,672	61,990	662,320	29,036	22,870
1973	783,183	110,333	550,417	65,504	726,254	30,740	26,189
Québec							
1956	236,164	10,019	93,141	94,215	197,375	17,921	20,868
1961	540,407	28,165	259,486	160,235	447,886	47,496	45,025
1966	1,074,432	103,234	524,096	313,067	940,397	77,945	56,090
1970	2,069,698	255,515	1,178,240	437,677	1,871,432	76,339	121,927
1971	2,260,522	237,016	1,375,789	444,047	2,056,852	67,030	136,640
1972	2,446,266	240,469	1,599,129	458,927	2,298,525	80,211	67,530
1973	2,720,718	260,999	1,816,139	474,607	2,551,745	93,956	75,017

TABLE 15

DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT PAR SOURCE DE FINANCEMENT
PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES (suite)

	Total	fédéral[1]	Gouvernement provincial	municipal	Total partiel	Frais de scolarité	Divers
	milliers de dollars						
Ontario							
1956	329,865	19,142	114,836	164,563	298,541	19,204	12,120
1961	677,934	47,750	275,245	295,370	618,365	34,734	24,835
1966	1,579,326	177,820	779,309	459,148	1,416,277	72,493	90,556
1970	3,010,404	225,216	1,611,746	786,848	2,623,810	121,490	265,104
1971	3,263,627	252,580	2,022,195	767,257	3,042,032	146,936	74,659
1972	3,403,159	246,559	1,990,188	829,892	3,066,639	158,615	177,905
1973	3,676,588	256,546	2,193,089	854,358	3,303,993	173,428	199,167
Manitoba							
1956	..	..	..	..	..	..	..
1961	92,162	10,327	36,905	36,009	83,241	4,682	4,239
1966	172,204	31,957	65,262	53,894	151,113	8,987	12,104
1970	313,367	51,095	157,645	75,930	284,670	14,667	14,030
1971	353,675	54,371	196,928	77,567	326,866	15,662	11,147
1972	380,709	49,147	216,156	88,667	353,970	15,978	10,761
1973	418,121	53,836	242,208	27,781	383,825	17,568	16,728
Saskatchewan							
1956	..	..	..	..	..	..	..
1961	102,922	8,886	44,139	40,454	93,479	4,490	4,953
1966	188,841	25,864	81,451	57,396	164,711	8,464	15,666
1970	273,711	49,100	125,619	84,523	259,242	11,106	3,363
1971	299,111	48,193	147,847	82,258	278,298	11,186	9,627
1972	314,640	45,676	160,807	84,555	291,038	10,998	12,604
1973	340,851	49,591	180,412	86,445	316,448	11,666	12,737

TABLE 15

DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT PAR SOURCE DE FINANCEMENT
PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES (suite)

	Total	fédéral[1]	Gouvernement provincial	municipal	Total partiel	Frais de scolarité	Divers
	milliers de dollars						
Alberta							
1956	..	..	..	..	..	..	..
1961	171,312	14,263	88,651	52,445	155,359	6,387	9,566
1966	364,714	47,027	203,831	84,097	334,955	13,791	15,968
1970	601,815	57,237	364,381	134,642	556,260	24,634	20,921
1971	664,366	69,305	398,211	145,500	613,016	25,701	25,649
1972	692,607	67,873	413,528	159,454	640,855	26,357	25,395
1973	747,511	72,818	455,691	169,620	698,129	29,095	20,287
Colombie-Britannique							
1956	..	..	..	..	..	..	..
1961	180,443	15,824	80,004	64,214	160,042	10,139	10,262
1966	387,110	51,854	169,431	119,813	341,098	21,382	24,630
1970	633,707	73,126	363,691	146,630	583,447	26,864	23,396
1971	701,910	87,592	342,356	213,804	643,752	26,677	31,481
1972	739,296	81,500	376,295	234,629	692,424	28,508	18,364
1973	831,688	84,222	421,644	261,316	767,182	31,382	33,124
Provinces de l'Ouest							
1956	282,510	24,630	126,865	111,314	262,809	11,867	7,834
1961	546,839	49,300	249,699	193,122	492,121	25,698	29,020
1966	1,112,869	156,702	519,975	315,200	991,877	52,624	68,368
1970	1,822,600	230,558	1,011,336	441,725	1,683,619	77,271	61,710
1971	2,019,062	259,461	1,083,342	519,129	1,861,932	79,226	77,904
1972	2,127,252	244,196	1,166,786	567,305	1,978,287	81,841	67,124
1973	2,338,171	260,467	1,299,955	605,162	2,165,584	89,711	82,876

TABLE 15

DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT PAR SOURCE DE FINANCEMENT
PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES (fin)

	Total	fédéral[1]	Gouvernement provincial	municipal	Total partiel	Frais de scolarité	Divers
	milliers de dollars						
Yukon							
1956	581	225	356	--	581	--	--
1961	2,470	824	1,639	--	2,463	--	7
1966	3,884	494	2,638	--	3,132	2	750
1970	6,420	710	5,466	--	6,176	110	134
1971	8,614	1,282	7,061	--	8,343	126	145
1972	9,221	1,162	7,758	--	8,920	138	163
1973	10,248	1,255	8,663	--	9,918	150	180
Territoires du Nord-Ouest							
1956	2,943	2,320	485	107	2,912	--	31
1961	8,186	6,927	1,043	163	8,133	--	53
1966	14,040	10,902	2,816	282	14,000	--	40
1970	25,443	8,545	16,446	471	25,462	2	-21
1971	31,304	3,734	26,837	600	31,171	--	133
1972	35,906	3,285	31,751	720	35,756	--	150
1973	39,257	3,654	34,619	820	39,093	--	164
Canada[2]							
1956	935,148	69,477	374,052	394,337	837,866	53,277	44,005
1961	1,930,671	161,023	852,563	691,229	1,704,815	116,111	109,745
1966	4,155,245	539,852	1,985,081	1,155,048	3,679,981	220,322	254,942
1970	7,600,255	882,285	4,208,385	1,719,226	6,809,896	303 615	486,744
1971	8,326,953	911,372	4,978,471	1,791,092	7,680,935	324,189	321,829
1972	8,784,691	886,990	5,293,284	1,918,834	8,099,108	349,841	335,742
1973	9,619,806	944,895	5,902,882	2,000,451	8,848,228	387,985	383,593
1974	10,511,840	1,028,412	6,456,533	2,200,557	9,685,502	425,986	400,352
1975	11,487,794	1,124,115	7,081,372	2,368,577	10,574,064	470.679	443,051

1 - A l'exclusion des transferts aux provinces des capitaux fédéraux pour l'enseignement postsecondaire et les programmes pour les minorités linguistiques (de 1970 à aujourd'hui) comme suit:

	millions de dollars
1966	30
1970	856
1971	943
1972	1,058
1973	1,143
1974	1,248
1975	1,364

2 - Pour le Canada, dépenses pour l'enseignement outre-mer et dépenses non allouables comprises:

	milliers de dollars
1956	6,808
1961	12,126
1966	46,261
1970	60,967
1971	51,117
1972	48,751
1973	51,641

TABLE 16

DEPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET SECONDAIRE PAR SOURCE DE FINANCEMENT
PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNEES

	Total	fédéral	Gouvernement provincial	municipal	Total partiel	Frais de scolarité	Divers
Terre-Neuve							
1956	11,496	461	8,932	--	9,393	444	1,659
1961	20,557	359	17,654	205	18,218	774	1,565
1966	36,888	288	32,539	654	33,481	1,447	1,960
1970	77,223	4,002	65,233	649	69,884	2,299	5,040
1971	85,484	4,139	72,920	747	77,806	1,938	5,740
1972	96,692	3,308	84,562	915	88,785	1,899	6,008
1973	114,522	3,722	101,186	1,005	105,913	2,020	6,589
Ile-du-Prince-Edouard							
1956	2,380	173	1,305	856	2,334	59	-13
1961	4,779	407	2,798	1,412	4,617	123	19
1966	9,500	311	6,209	2,727	9,247	105	148
1970	17,372	2,377	11,049	3,850	17,276	30	66
1971	21,011	1,303	14,794	4,732	20,829	55	127
1972	22,076	992	18,289	2,500	21,781	144	151
1973	23,091	1,116	21,631	--	22,747	173	171
Nouvelle-Ecosse							
1956	26,509	705	14,624	11,454	26,783	352	-626
1961	46,964	1,888	22,010	21,018	44,916	704	1,344
1966	71,990	1,447	37,509	30,642	69,598	1,283	1,109
1970	131,270	9,725	70,376	47,960	128,061	1,297	1,912
1971	146,911	8,485	81,999	54,579	145,063	135	1,713
1972	160,073	6,616	91,767	58,574	156,957	168	2,948
1973	180,098	7,445	103,162	64,499	175,106	181	4,811

TABLE 16

DEPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET SECONDAIRE PAR SOURCE DE FINANCEMENT (suite)
PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNEES

	Total	fédéral	Gouvernement provincial	municipal	Total partiel	Frais de scolarité	Divers
Nouveau-Brunswick							
1956	21,486	1,272	8,229	11,788	21,289	401	-204
1961	34,567	1,220	11,181	19,668	32,069	997	1,501
1966	67,961	1,559	28,348	33,325	63,232	1,095	3,634
1970	119,150	12,018	105,135	--	117,153	608	1,389
1971	165,911	6,915	156,876	--	163,791	569	1,551
1972	173,931	5,458	164,993	--	170,451	975	2,505
1973	189,200	6,142	179,393	--	185,535	985	2,680
Provinces Atlantiques							
1956	61,871	2,611	33,090	24,098	54,799	1,256	816
1961	104,867	3,874	53,643	42,303	99,820	2,598	4,449
1966	186,339	3,605	104,605	67,348	175,558	3,930	6,851
1970	345,015	28,122	251,793	52,459	332,374	4,234	8,407
1971	419,317	20,842	326,589	60,058	407,489	2,697	9,131
1972	452,772	16,374	359,611	61,989	437,974	3,186	11,612
1973	506,911	18,425	405,372	65,504	489,301	3,359	14,251
Québec							
1956	181,436	3,187	65,437	94,215	162,839	9,413	9,184
1961	396,500	5.161	172,782	160,235	338,178	26,338	31,984
1966	755,451	45,423	351,219	313,067	709,709	31,688	14,054
1970	1,435,327	92,527	827,210	437,398	1,357,135	33,138	45,054
1971	1,584,053	52,527	982,607	444,033	1,479,167	24,385	80,501
1972	1,673,212	41,352	1,094,544	458,863	1,594,759	31,559	46,984
1973	1,843,539	46,531	1,232,782	474,540	1,753,853	37,314	52,372

TABLE 16

DEPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET SECONDAIRE PAR SOURCE DE FINANCEMENT PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNEES (suite)

	Total	fédéral	Gouvernement provincial	municipal	Total partiel	Frais de scolarité	Divers
Ontario							
1956	271,803	5,043	88,985	164,295	258,323	8,225	5,255
1961	541,696	17,257	212,520	294,049	523,826	13,942	3,928
1966	1,084,696	56,766	510,737	458,256	1,025,759	25,680	33,257
1970	1,871,949	35,571	984,624	786,183	1,806,378	33,182	32,389
1971	2,071,356	28,903	1,199,276	766,848	1,995,027	35,521	40,808
1972	2,224,054	22,662	1,286,785	829,275	2,138,722	40,652	44,680
1973	2,406,337	25,993	1,432,761	853,718	2,312,472	45,271	48,594
Manitoba							
1956	36,999	4,070	10,448	21,425	35,943	714	342
1961	71,176	5,568	27,952	35,974	69,494	1,366	316
1966	117,800	11,574	45,910	53,827	111,311	2,517	3,972
1970	203,671	27,117	91,425	75,885	194,427	3,565	5,679
1971	238,654	26,543	125,950	77,527	230,020	3,992	4,642
1972	255,294	20,842	135,560	88,624	245,026	4,328	5,940
1973	279,708	23,453	152,713	87,734	263,900	4,969	10,839
Saskatchewan							
1956	48,635	2,491	15,568	29,707	47,766	686	183
1961	86,592	4,517	35,451	40,454	80,422	1,879	4,291
1966	135,212	11,274	60,256	57,396	128,926	2,798	3,488
1970	188,094	21,981	77,452	84,523	183,956	1,981	2,157
1971	203,299	18,136	97,100	82,258	197,494	2,212	3,593
1972	216,348	14,225	109,958	84,555	208,738	1,979	5,631
1973	234,594	16,007	124,816	86,445	227,268	1,924	5,402

TABLE 16

DEPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET SECONDAIRE PAR SOURCE DE FINANCEMENT PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES (suite)

	Total	fédéral	Gouvernement provincial	municipal	Total partiel	Frais de scolarité	Divers
Alberta							
1956	74,725	4,160	38,518	30,375	73,053	829	843
1961	135,778	6,087	67,343	52,445	125,875	2,400	7,503
1966	234,532	18,521	118,481	83,921	220,923	3,863	9,746
1970	370,666	17,661	206,946	134,631	359,238	6,061	5,367
1971	414,814	18,240	234,498	145,500	398,238	6,510	10,066
1972	445,608	14,390	252,771	159,438	426,599	7,124	11,885
1973	482,982	16,192	278,831	169,602	464,625	7,208	11,149
Colombie-Britannique							
1956	80,165	2,995	41,750	29,794	74,539	1,870	3,756
1961	143,894	5,508	65,802	64,102	135,412	3,821	4,661
1966	253,401	12,984	100,309	116,706	234,999	7,335	11,067
1970	413,865	20,734	228,175	143,270	392,179	8,394	13,292
1971	466,180	21,270	206,068	210,724	438,062	10,000	18,118
1972	509,094	16,706	230,913	231,577	479,196	10,834	19,064
1973	577,449	18,798	264,702	258,058	541,558	11,889	24,002
Provinces de l'Ouest							
1956	240,524	13,716	106,284	111,301	231,301	4,099	5,124
1961	437,440	21,680	196,548	192,975	411,203	9,466	16,771
1966	740,945	59,353	324,956	311,850	696,159	16,513	28,273
1970	1,176,296	87,493	603,998	438,109	1,129,800	20,001	26,495
1971	1,322,947	84,189	663,616	516,009	1,263,814	22,714	36,419
1972	1,426,344	66,163	729,202	564,194	1,359,559	24,265	42,520
1973	1,574,733	74,450	821,062	601,839	1,497,351	25,990	51,392

TABLE 16

DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET SECONDAIRE PAR SOURCE DE FINANCEMENT PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES (fin)

	Total	fédéral	Gouvernement provincial	municipal	Total partiel	Frais de scolarité	Divers
Yukon							
1956	580	224	356	--	580	--	--
1961	2,466	823	1,636	--	2,459	--	7
1966	3,353	106	2,495	--	2,601	2	750
1970	5,674	528	4,952	--	5,480	60	134
1971	7,754	868	6,668	--	7,536	73	145
1972	8,372	662	7,464	--	8,126	83	163
1973	9,290	745	8,273	--	9,018	92	180
Territoires du Nord-Ouest							
1956	2,930	2,311	481	107	2,899	--	31
1961	8,051	6,798	1,037	163	7,998	--	53
1966	13,016	9,860	2,834	282	12,976	--	40
1970	20,175	5,523	14,202	471	20,196	--	-21
1971	27,570	--	26,837	600	27,437	--	133
1972	31,298	--	30,428	720	31,148	--	150
1973	33,947	--	32,863	820	33,683	--	164
Canada[1]							
1956	763,475	31,423	294,633	394,016	720,072	22,993	20,410
1961	1,499,459	62,032	638,166	689,725	1,389,923	52,344	57,192
1966	2,790,942	182,255	1,296,846	1,150,803	2,629,904	77,813	83,225
1970	4,880,426	275,754	2,686,779	1,714,820	4,677,353	90,615	112,458
1971	5,456,136	210,468	3,205,593	1,787,548	5,203,609	85,390	167,137
1972	5,834,247	165,408	3,508,034	1,915,041	5,588,483	99,745	146,019
1973	6,394,638	186,125	3,933,113	1,996,421	6,115,659	112,026	166,953
1974	6,944,406	207,507	4,259,350	2,196,377	6,663,234	122,937	158,237
1975	7,513,511	232,055	4,597,166	2,364,127	7,193,348	138,272	181,891

1 - Pour le Canada, dépenses pour l'enseignement outre-mer et dépenses non allouables comprises:

1956	4,331
1961	6,439
1966	7,142
1970	25,990
1971	23,139
1972	18,195
1973	19,981

TABLE 17

DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE PAR TYPE D'ÉCOLE
PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES

	Total	Écoles sous régie publique					Écoles fédérales	Total partiel	Écoles privées
		Écoles publiques ordinaires			Écoles pour handicapés	Autres dépenses			
		Conseil scolaire	Services ministériels	Total partiel					
Terre-Neuve									
1956	11,496	9,819	1,430	11,249	80	167	--	11,496	--
1961	20,557	18,091	1,912	20,003	232	131	--	20,366	191
1966	36,888	29,615	6,235	35,850	504	184	--	36,538	350
1970	77,223	60,911	13,668	74,579	830	639	--	76,048	1,175
1971	85,484	66,967	15,331	82,298	1,093	769	--	84,160	1,324
1972	96,692	76,231	16,950	93,181	1,202	809	--	95,192	1,500
1973	114,522	92,419	18,071	110,490	1,296	851	--	112,637	1,885
Île-du-Prince-Édouard									
1956	2,380	1,914	328	2,242	8	51	13	2,316	64
1961	4,779	3,907	626	4,533	22	63	18	4,636	143
1966	9,500	7,761	1,463	9,224	34	114	14	9,386	114
1970	17,372	14,809	1,951	16,760	31	425	126	17,342	30
1971	21,011	17,521	2,753	20,274	33	493	153	20,953	58
1972	22,076	19,118	2,131	21,249	36	518	106	21,909	167
1973	23,091	20,271	1,928	22,199	39	564	124	22,906	185
Nouvelle-Écosse									
1956	26,509	21,342	3,823	25,165	194	452	245	26,056	453
1961	46,964	38,940	5,246	44,186	778	512	406	45,882	1,082
1966	71,990	61,131	7,438	68,569	828	801	213	70,411	1,579
1970	131,270	112,368	14,056	126,424	900	1,192	971	129,487	1,783
1971	146,911	124,738	17,350	142,088	1,160	1,442	1,334	146,024	887
1972	160,073	137,189	17,496	154,685	1,275	1,538	1,375	159,073	1,000
1973	180,098	155,923	18,572	174,495	1,376	1,626	1,413	179,108	990

TABLE 17

DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE PAR TYPE D'ÉCOLE
PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES (suite)

	Total	Écoles sous régie publique					Écoles fédérales	Total partiel	Écoles privées
		Écoles publiques ordinaires			Écoles pour handicapés	Autres dépenses			
		Conseil scolaire	Services ministériels	Total partiel					
Nouveau-Brunswick									
1956	21,486	18,655	2,037	20,692	108	199	165	21,164	322
1961	34,567	30,163	2,366	32,507	378	253	177	33,315	1,252
1966	67,961	46,231	18,408	64,639	785	591	912	66,927	1,034
1970	119,130	73,032	40,807	113,839	1,166	1,954	1,135	118,094	1,036
1971	165,911	90,110	70,163	160,273	1,524	2,313	1,033	165,143	768
1972	173,931	97,340	70,580	167,920	1,676	2,445	1,058	173,099	832
1973	189,200	105,701	76,617	182,318	1,807	2,576	1,239	187,940	1,260
Provinces Atlantiques									
1956	61,871	51,730	7,602	59,332	390	869	441	61,032	839
1961	106,867	91,101	10,128	101,229	1,410	959	601	104,199	2,668
1966	186,339	144,738	33,544	178,282	2,151	1,690	1,139	183,262	3,077
1970	345,015	261,120	70,482	331,602	2,927	4,210	2,232	340,971	4,044
1971	419,317	299,336	105,597	404,933	3,810	5,017	2,520	416,280	3,037
1972	452,772	330,078	107,157	437,235	4,189	5,310	2,539	449,273	3,499
1973	506,911	374,314	115,188	489,502	4,516	5,597	2,976	502,591	4,320
Québec									
1956	181,436	146,739	22,420	169,159	864	1,498	1,065	172,586	8,850
1961	396,500	307,627	49,881	357,508	2,346	3,875	2,421	366,150	30,350
1966	755,451	643,490	56,568	700,058	2,237	10,398	5,103	717,776	37,675
1970	1,435,327	1,121,105	212,368	1,333,653	9,285	19,410	6,719	1,368,867	66,460
1971	1,586,053	1,194,671	269,319	1,463,990	12,093	22,964	14,039	1,513,086	70,967
1972	1,673,212	1,267,052	274,084	1,541,136	13,295	24,239	13,882	1,592,552	80,660
1973	1,843,539	1,390,900	301,928	1,692,828	14,344	25,511	16,237	1,748,920	94,619

TABLE 17

DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE PAR TYPE D'ÉCOLE
PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES (suite)

	Total	Écoles sous régie publique					Écoles fédérales	Total partiel	Écoles privées
		Écoles publiques ordinaires			Écoles pour handicapés	Autres dépenses			
		Conseil scolaire	Services ministériels	Total partiel					
Ontario									
1956	271,803	250,161	9,694	260,255	1,332	808	2,305	264,696	7,107
1961	561,696	478,818	36,762	515,580	4,380	1,620	5,400	526,980	14,716
1966	1,086,696	876,588	149,105	1,025,693	10,632	8,196	9,782	1,054,303	32,393
1970	1,871,969	1,665,030	121,336	1,786,366	9,690	17,369	12,391	1,825,816	46,153
1971	2,071,356	1,820,461	150,586	1,971,047	12,390	20,566	21,632	2,025,613	45,743
1972	2,224,054	1,968,560	146,438	2,114,998	13,842	21,829	22,190	2,172,859	51,195
1973	2,406,337	2,123,435	161,387	2,284,822	14,922	23,079	27,003	2,347,826	58,511
Manitoba									
1956	36,999	30,481	2,518	32,999	114	320	2,762	36,180	819
1961	71,176	60,436	3,624	64,060	217	470	4,027	68,782	2,394
1966	117,800	91,893	8,299	100,192	1,426	1,161	8,472	111,253	6,547
1970	203,671	161,523	24,038	185,561	942	1,701	10,271	198,475	5,196
1971	238,654	180,332	32,491	212,823	1,210	2,000	17,730	233,763	4,891
1972	255,294	199,733	28,682	228,415	1,330	2,116	17,931	249,796	5,500
1973	279,708	218,628	30,976	249,604	1,434	2,229	20,945	274,212	5,496
Saskatchewan									
1956	48,635	42,762	2,356	45,118	248	479	2,010	47,855	780
1961	86,592	75,766	4,072	79,838	292	626	3,713	84,469	2,123
1966	135,212	109,841	14,037	123,878	589	885	7,233	132,585	2,627
1970	188,094	159,276	15,500	174,776	1,222	1,655	8,472	186,125	1,969
1971	203,299	164,632	20,506	185,138	1,276	1,952	12,735	201,101	2,198
1972	216,348	179,211	18,119	197,330	1,403	2,109	13,006	213,848	2,500
1973	234,594	191,207	22,862	214,069	1,516	2,245	15,192	233,022	1,572

TABLE 17

DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE PAR TYPE D'ÉCOLE
PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES (suite)

	Total	Écoles sous régie publique					Écoles fédérales	Total partiel	Écoles privées
		Écoles publiques ordinaires			Écoles pour handicapés	Autres dépenses			
		Conseil scolaire	Services ministériels	Total partiel					
Alberta									
1956	74,725	57,762	12,307	70,075	1,099	558	2,004	73,736	989
1961	135,778	122,910	3,425	126,335	754	884	4,845	132,818	2,960
1966	234,532	190,826	29,266	220,070	910	1,885	7,658	230,523	4,009
1970	370,666	335,755	18,483	354,238	961	2,666	7,636	365,501	5,009
1971	414,814	372,482	18,435	390,917	1,221	3,069	13,450	•408,657	6,157
1972	445,608	400,249	19,994	420,243	1,363	3,323	13,700	438,609	6,999
1973	482,982	431,567	23,618	455,185	1,448	3,550	16,001	476,184	6,798
Colombie-Britannique									
1956	80,165	68,841	5,482	74,323	844	527	2,366	78,060	2,105
1961	143,896	126,686	6,522	133,208	503	788	4,522	139,019	4,875
1966	253,601	213,765	18,662	232,427	615	1,067	9,989	244,098	9,503
1970	413,865	360,433	26,499	386,932	1,027	1,235	12,156	401,348	12,517
1971	466,180	400,254	30,241	430,495	1,325	1,460	19,329	452,609	13,571
1972	509,096	438,266	32,665	470,911	1,457	1,602	19,625	493,595	15,499
1973	577,649	500,369	35,413	535,782	1,571	1,716	22,928	561,997	15,652
Provinces de l'Ouest									
1956	240,524	199,852	22,663	222,515	2,305	1,884	9,127	235,831	4,693
1961	437,460	385,796	17,663	403,459	1,774	2,768	17,107	425,088	12,372
1966	760,965	606,323	70,244	676,567	5,542	4,998	33,352	720,459	20,486
1970	1,176,296	1,016,987	24,520	1,101,507	6,152	7,257	18,533	1,131,449	26,847
1971	1,322,967	1,117,700	101,673	1,219,373	5,032	8,481	63,244	1,296,110	26,857
1972	1,426,366	1,217,459	99,460	1,316,899	5,533	9,150	64,264	1,395,846	30,498
1973	1,574,733	1,361,771	112,869	1,474,640	5,969	9,760	75,086	1,565,415	29,318

TABLE 17

DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE PAR TYPE D'ÉCOLE
PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNEES (fin)

	Total	Ecoles sous régie publique					Ecoles fédérales		Ecoles privées
		Ecoles publiques ordinaires			Ecoles pour handicapés	Autres dépenses		Total partiel	
		Conseil scolaire	Services ministériels	Total partiel					
Yukon									
1956	580	446	1	447	--	--	133	580	--
1961	2,466	1,601	410	2,011	--	42	413	2,466	--
1966	3,353	2,782	357	3,139	4	173	37	3,353	--
1970	5,674	4,908	529	5,437	13	224	--	5,674	--
1971	7,754	5,950	885	6,835	33	263	623	7,754	--
1972	8,372	6,742	683	7,425	36	276	635	8,372	--
1973	9,290	7,482	736	8,218	39	291	742	9,290	--
Territoires du Nord-Ouest									
1956	2,930	173	458	631	1	3	2,295	2,930	--
1961	8,051	500	181	681	2	2	7,366	8,051	--
1966	13,016	570	100	670	19	5	12,322	13,016	--
1970	20,175	928	14,665	15,593	--	1,688	2,894	20,175	--
1971	27,570	23,514	2,080	25,594	--	1,976	--	27,570	--
1972	31.298	26,902	2,323	29,225	--	2,073	--	31,298	--
1973	35.847	29,180	2,490	31,670	--	2,177	--	33,847	--
Canada[1]									
1956	763,473	649,501	65,477	714,978	4,892	5,058	17,058	741,986	21,489
1961	1,499,459	1,265,443	120,117	1,385,560	9,912	9,266	34,635	1,439,373	60,086
1966	2,790,942	2,274,491	314,975	2,589,466	20,585	25,460	63,800	2,699,311	91,631
1970	4,880,426	4,070,078	526,363	4,596,441	26,067	50,182	66,252	4,738,942	141,848
1971	5,456,136	4,461,632	651,622	5,113,254	33,558	59,245	103,515	5,309,572	146,564
1972	5,834,247	4,816,793	645,266	5,462,059	36,895	62,891	105,750	5,667,595	166,652
1973	6,394,638	5,267,082	711,013	5,978,095	39,790	66,410	123,575	6,207,870	186,768
1974	6,944,408	5,695,409	784,912	6,480,321	43,570	72,710	140,457	6,737,058	207,350
1975	7,513,511	6,140,535	851,289	6,991,824	47,930	79,980	158,740	7,278,474	235,037

1 - Pour le Canada, dépenses pour l'enseignement outre-mer et dépenses non allouables comprises:

1956	4,331
1961	6,439
1966	7,142
1970	25,990
1971	23,139
1972	18,195
1973	19,981

TABLE 18

DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE PAR SOURCE DE FINANCEMENT
PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES

	Total	Gouvernement fédéral[1]	Gouvernement provincial	Gouvernement municipal	Total partiel	Frais de scolarité	Divers
Terre-Neuve							
1956	..	..	..	..	..	..	..
1961	4,154	1,203	2,174	--	3,377	425	352
1966	25,980	4,187	18,087	--	22,274	1,642	2,064
1970	27,388	4,432	18,108	--	22,540	4,266	582
1971	38,554	4,067	28,414	--	32,481	4,884	1,189
1972	37,422	3,954	26,064	--	30,018	4,893	2,511
1973	36,674	4,027	25,697	--	29,724	4,622	2,328
Ile-du-Prince-Edouard							
1956	..	..	..	..	..	..	..
1961	1,335	290	610	--	900	257	178
1966	2,586	798	700	--	1,498	504	584
1970	7,114	706	6,075	--	6,781	1,364	-1,031
1971	8,686	529	6,609	--	7,138	1,434	114
1972	10,383	613	7,107	--	7,720	1,282	1,381
1973	9,413	647	7,156	--	7,803	1,352	258
Nouvelle-Ecosse							
1956	..	..	..	..	..	..	..
1961	11,940	2,631	3,333	36	6,000	2,696	3,244
1966	48,422	13,982	11,881	3	25,866	5,896	16,660
1970	99,160	11,565	53,020	46	64,631	10,069	24,460
1971	94,936	12,166	54,996	1	67,163	12,641	15,132
1972	82,018	12,382	53,304	1	65,687	12,121	4,210
1973	86,003	13,056	54,260	--	67,316	13,006	5,681

TABLE 18

DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE PAR SOURCE DE FINANCEMENT
PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES (suite)

	Total	Gouvernement fédéral[1]	Gouvernement provincial	Gouvernement municipal	Total partiel	Frais de scolarité	Divers
Nouveau-Brunswick							
1956	..	..	..	..	..	..	..
1961	8,983	1,867	2,668	--	4,535	1,917	2,531
1966	29,849	6,060	8,032	--	14,092	3,940	11,817
1970	46,658	6,022	29,317	--	35,337	7,542	3,777
1971	51,847	5,676	32,508	--	38,184	8,200	5,463
1972	49,180	5,096	35,852	--	40,948	6,501	1,731
1973	51,817	5,347	37,053	--	42,400	7,299	2,118
Provinces Atlantiques							
1956	12,352	2,941	4,215	40	7,196	2,836	2,320
1961	26,412	5,991	8,785	36	14,812	5,295	6,305
1966	106,837	25,027	38,700	3	63,730	11,982	31,125
1970	180,320	22,725	106,520	46	129,291	23,241	27,788
1971	194,023	22,438	122,527	1	144,966	27,159	21,898
1972	179,003	22,045	122,327	1	144,373	24,797	9,833
1973	183,907	23,077	124,166	--	147,243	26,279	10,385
Québec							
1956	43,751	6,069	19,324	--	25,393	6,827	11,531
1961	124,697	15,486	76,655	--	92,141	19,711	12,845
1966	253,314	31,410	135,187	--	166,597	45,158	41,559
1970	506,835	54,760	332,632	279	387,671	42,411	76,753
1971	534,419	53,717	382,864	14	436,595	41,776	56,048
1972	620,228	59,496	492,380	64	551,940	47,750	20,538
1973	710,120	64,655	567,161	67	631,883	55,699	22,538

TABLE 18

DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE PAR SOURCE DE FINANCEMENT PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES (suite)

	Total	Gouvernement fédéral[1]	Gouvernement provincial	Gouvernement municipal	Total partiel	Frais de scolarité	Divers
Ontario							
1956	53,657	13,354	23,618	268	37,240	9,733	6,684
1961	122,685	25,738	56,498	1,321	83,557	18,800	20,328
1966	424,897	79,471	242,190	892	322,553	45,151	57,193
1970	1,006,807	98,299	617,334	665	716,298	86,474	204,035
1971	1,050,182	99,112	810,189	409	909,710	109,394	31,078
1972	1,034,979	108,080	682,153	617	788,850	115,898	130,231
1973	1,110,229	104,135	732,147	640	836,922	125,997	147,310
Manitoba							
1956	..	..	..	..	..	..	..
1961	18,288	3,526	7,946	15	11,507	2,916	3,865
1966	42,618	10,823	18,110	67	29,000	5,993	7,625
1970	84,442	11,410	56,297	45	67,752	9,686	7,004
1971	91,624	11,688	64,324	40	76,052	10,114	5,458
1972	100,583	11,953	74,861	43	86,857	10,036	3,690
1973	110,338	12,837	81,885	47	94,769	10,913	4,656
Saskatchewan							
1956	..	..	..	..	..	..	..
1961	14,189	3,280	7,970	--	11,250	2,301	638
1966	44,663	9,762	17,667	--	27,429	5,089	12,145
1970	66,238	9,342	47,283	--	56,625	8,457	1,156
1971	73,076	8,538	50,298	--	58,836	8,242	5,998
1972	73,585	8,391	50,040	--	58,431	8,220	6,934
1973	79,561	8,841	54,522	--	63,363	8,906	7,292

TABLE 18

DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE PAR SOURCE DE FINANCEMENT PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES (suite)

	Total	Gouvernement fédéral[1]	Gouvernement provincial	Gouvernement municipal	Total partiel	Frais de scolarité	Divers
Alberta							
1956	..	..	..	..	..	..	..
1961	26,797	4,500	17,066	--	21,566	3,457	1,774
1966	104,340	16,836	73,915	176	90,927	9,297	5,116
1970	203,426	18,633	152,085	11	170,729	17,823	14,874
1971	219,864	24,579	161,862	--	186,441	18,367	15,056
1972	215,359	26,649	157,375	16	184,040	18,378	12,941
1973	229,734	27,833	172,372	-18	200,223	20,993	8,518
Colombie-Britannique							
1956	..	..	..	..	..	..	..
1961	31,728	7,465	12,625	112	20,202	6,001	5,525
1966	104,838	26,158	48,413	1,107	77,678	13,618	13,542
1970	174,888	30,778	113,012	1,360	147,150	17,967	9,771
1971	196,048	39,009	124,736	1,080	166,825	16,120	13,103
1972	188,886	37,122	132,589	1,052	172,763	17,104	-981
1973	206,669	35,732	139,996	1,258	178,956	18,897	8,816
Provinces de l'Ouest							
1956	36,968	9,632	18,106	13	27,751	6,786	2,431
1961	91,002	18,771	45,607	147	64,525	14,675	11,802
1966	296,459	63,579	158,105	1,350	225,034	32,997	38,428
1970	528,994	70,163	368,677	1,416	442,256	53,933	32,805
1971	580,612	83,814	401,220	1,120	488,154	52,843	39,615
1972	578,413	84,115	414,865	1,111	502,091	53,738	22,584
1973	626,302	85,243	448,745	1,323	537,311	59,709	29,282

TABLE 18

DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE PAR SOURCE DE FINANCEMENT PAR PROVINCE ET AU CANADA, POUR CERTAINES ANNÉES (fin)

	Total	Gouvernement fédéral[1]	Gouvernement provincial	Gouvernement municipal	Total partiel	Frais de scolarité	Divers
Canada[2]							
1956	148,295	33,559	65,267	321	99,147	26,182	22,966
1961	369,057	70,238	187,554	1,504	259,296	58,481	51,280
1966	1,116,612	234,561	574,213	4,245	813,019	135,288	168,305
1970	2,257,909	280,897	1,425,166	4,406	1,710,469	206,059	341,381
1971	2,387,223	287,068	1,716,800	3,544	2,007,412	231,172	148,639
1972	2,443,190	302,303	1,711,725	3,793	2,017,821	242,183	183,186
1973	2,662,218	308,770	1,872,219	4,030	2,185,019	267,684	209,515
1974	2,947,432	330,905	2,083,833	4,180	2,418,918	294,224	234,290
1975	3,294,283	358,060	2,353,656	4,450	2,716,166	325,487	252,630

1 - A l'exclusion des transferts aux provinces de capitaux destinés à l'enseignement postsecondaire et aux programmes pour les minorités linguistiques (de 1970 à aujourd'hui), comme suit:

	millions de dollars
1966	29
1970	856
1971	943
1972	1,058
1973	1,143
1974	1,248
1975	1,364

2 - Pour le Canada, dépenses pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, l'enseignement outre-mer et dépenses non allouables comprises:

1956	1,567
1961	4,261
1966	35,105
1970	34,953
1971	27,987
1972	30,567
1973	31,660

TABLE 19

DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE, PAR PROVINCE ET AU CANADA
(PAR TYPE D'ENSEIGNEMENT)

	Total	Universitaire				Non universitaire			
		Frais de fonctionnement	Immobilisations	Départements et divers	Total partiel	Frais de fonctionnement	Immobilisations	Départements et divers	Total partiel
Terre-Neuve									
1956	..	..	..	..	..	388	..	29	417
1961	4,154	1,881	1,543	169	3,593	561	--	--	561
1966	25,980	5,563	17,849	783	24,195	1,681	63	41	1,785
1970	27,388	18,229	2,181	2,582	22,992	3,766	65	565	4,396
1971	38,554	24,664	6,991	2,350	34,005	4,372	..	177	4,549
1972	37,422	29,246	1,125	2,432	32,803	4,423	..	196	4,619
1973	36,674	27,482	1,000	2,287	30,769	5,186	500	219	5,905
Ile-du-Prince-Edouard									
1956	..	..	..	..	..	0	..	139	151
1961	1,335	749	300	50	1,099	209	..	27	236
1966	2,586	1,809	412	96	2,317	269	--	--	269
1970	7,114	4,560	177	1,243	5,980	1,102	..	32	1,134
1971	8,686	4,696	1,569	787	7,052	1,447	90	97	1,634
1972	10,383	4,976	2,855	1,066	8,897	1,285	95	106	1,486
1973	9,413	4,777	500	1,015	6,292	2,503	500	118	3 121
Nouvelle-Ecosse									
1956	..	..	..	..	..	989	..	45	1,034
1961	11,940	8,311	956	167	9,434	1,740	687	79	2,506
1966	48,422	23,024	20,707	1,196	44,925	3,112	160	225	3,497
1970	99,160	51,460	33,191	6,267	90,918	7,155	607	480	8,242
1971	94,936	58,748	16,247	8,705	83,700	8,022	895	2,319	11,236
1972	82,018	59,616	2,952	9,564	72,132	7,374	700	1,812	9,886
1973	86,003	63,788	2,500	9,890	76,178	7,675	..	2,150	9,825

TABLE 19

DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE, PAR PROVINCE ET AU CANADA
(PAR TYPE D'ENSEIGNEMENT)

(suite)

	Total	Universitaire				Non universitaire			
		Frais de fonctionnement	Immobilisations	Départements et divers	Total partiel	Frais de fonctionnement	Immobilisations	Départements et divers	Total partiel
Nouveau-Brunswick									
1956	..	..	..	..	..	844	..	109	953
1961	8,983	5,394	1,763	190	7,347	1,306	262	68	1,636
1966	29,849	13,040	12,887	808	26,735	2,739	160	215	3,114
1970	46,658	29,405	7.149	5,052	41,606	4,407	286	359	5,052
1971	51,847	33,569	7,775	4,352	45,696	4,988	382	781	6,151
1972	49,180	38,486	544	4,664	43,694	4,381	250	855	5,486
1973	51,817	42,122	1.000	4,809	47,931	2,933	..	953	3,886
Provinces Atlantiques									
1956	12,352	7,088	2,506	203	9,797	2,360	..	195	2,555
1961	26,412	16,335	4,562	576	21,473	3,816	949	174	4,939
1966	106,837	43,436	51,855	2,881	98,172	7,801	383	481	8,665
1970	180,320	103,654	42,698	15,144	161,496	16,355	1,033	1,436	18,824
1971	194,023	121,677	32,582	16,194	170,453	18,829	1,367	3,374	23,570
1972	179,003	132,324	7,476	17,726	157,526	17,463	1,045	2,969	21,477
1973	183,907	138,169	5,000	18,001	161,170	18,297	1,000	3,440	22,737
Québec									
1956	43,751	24,184	6,796	1,612	32,592	11,053	..	106	11,159
1961	124,697	68,082	27,706	4,979	100,767	18,932	4,117	881	23,930
1966	253,314	154,338	36,734	22,207	213,279	36,569	2,006	1,460	40,035
1970	506,835	256,846	61,093	46,658	364,597	118,180	8,625	15,433	142,238
1971	534,619	283,033	34,103	32,497	355,633	149,609	14,172	15,005	178,786
1972	620,228	308,707	35,538	46,469	390,714	194,593	18,955	15,966	229,514
1973	710,120	343,839	40,000	48,919	432,758	239,514	20,000	17,848	277,362

TABLE 19

DEPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE, PAR PROVINCE ET AU CANADA
(PAR TYPE D'ENSEIGNEMENT) (suite)

	Total	Universitaire				Non universitaire			
		Frais de fonctionnement	Immobilisations	Départements et divers	Total partiel	Frais de fonctionnement	Immobilisations	Départements et divers	Total partiel
Ontario									
1956	53,657	34,726	6,012	1,197	41,935	11,488	..	234	11,722
1961	122,685	69,043	32,147	1,979	103,169	17,179	1,124	1,213	19,516
1966	424,897	217,893	144,549	19,310	381,752	35,441	4,989	2,715	43,145
1970	1,006,807	528,624	196,336	94,134	819,094	125,802	49,222	12,689	187,713
1971	1,050,182	613,078	140,195	79,720	832,993	134,428	63,000	19,761	217,189
1972	1,034,979	621,683	111,805	81,069	814,557	149,778	49,191	21,453	220,422
1973	1,110,229	696,896	120,000	84,410	901,306	159,447	25,554	23,922	208,923
Manitoba									
1956	..	..	..	..	..	1,343	..	55	1,398
1961	18,288	11,593	3,992	390	15,975	2,225	..	88	2,313
1966	42,618	28,948	9,398	1,222	39,568	2,812	155	83	3,050
1970	84,442	58,944	13,364	5,957	78,265	5,808	206	163	6,177
1971	91,624	61,415	15,390	5,507	82,312	7,049	300	1,963	9,312
1972	100,583	65,040	20,704	5,463	91,207	6,946	300	2,130	9,376
1973	110,338	70,796	24,000	5,701	100,497	7,466	..	2,375	9,841
Saskatchewan									
1956	..	..	..	..	..	1,658	..	10	1,668
1961	14,189	9,103	2,403	340	11,846	2,250	38	55	2,343
1966	44,663	26,494	14,163	1,002	41,659	2,674	257	73	3,004
1970	66,238	47,886	10,211	3,813	61,910	3,645	320	363	4,328
1971	73,076	52,027	11,070	3,740	66,837	4,692	680	867	6,239
1972	73,585	56,871	5,401	4,069	66,341	5,101	1,200	943	7,244
1973	79,561	61,316	6,000	4,213	71,529	6,980	..	1,052	8,032

TABLE 19

DEPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE, PAR PROVINCE ET AU CANADA
(PAR TYPE D'ENSEIGNEMENT) (suite)

	Total	Universitaire				Non universitaire			
		Frais de fonctionnement	Immobilisations	Départements et divers	Total partiel	Frais de fonctionnement	Immobilisations	Départements et divers	Total partiel
Alberta									
1956	..	..	..	..	..	2,133	..	25	2,158
1961	26,797	14,924	7,347	1,138	23,409	2,646	714	28	3,388
1966	104,340	47,476	41,308	3,548	92,332	6,380	5,463	165	12,008
1970	203,426	111,840	49,374	14,620	175,834	24,267	2,675	650	27,592
1971	219,864	121,003	53,004	13,798	187,805	29,075	600	2,384	32,059
1972	215,359	124,000	40,045	14,557	178,602	33,525	600	2,632	36,757
1973	229,734	138,682	30,000	15,526	184,108	41,191	1,500	2,935	45,626
Colombie-Britannique									
1956	..	..	..	..	..	1,468	..	58	1,526
1961	31,728	22,250	6,851	628	29,729	1,982	..	17	1,999
1966	104,838	63,710	26,459	2,877	93,046	4,895	6,696	203	11,792
1970	174,888	116,153	19,167	10,428	145,748	22,889	5,626	625	29,140
1971	196,048	125,518	29,809	8,776	164,103	24,379	4,030	3,536	31,945
1972	188,886	132,606	14,479	8,907	155,992	25,965	3,043	3,886	32,894
1973	206,669	147,162	15,000	9,370	171,532	30,804	..	4,333	35,137
Provinces de l'Ouest									
1956	36,968	24,212	5,720	377	30,218	6,602	..	148	6,750
1961	91,002	57,870	20,593	2,496	80,959	9,103	752	188	10,043
1966	296,439	166,628	91,328	8,649	266,605	16,759	12,571	524	29,854
1970	528,994	334,823	92,116	34,818	461,757	56,609	8,827	1,801	67,237
1971	580,612	359,963	109,273	31,821	501,057	65,195	5,610	8,750	79,555
1972	578,413	378,517	80,629	32,996	492,142	71,537	5,143	9,591	86,271
1973	626,302	417,956	75,000	34,710	527,666	86,441	1,500	10,695	98,636

TABLE 19

DEPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE, PAR PROVINCE ET AU CANADA
(PAR TYPE D'ENSEIGNEMENT) (fin)

	Total	Universitaire				Non universitaire			
		Frais de fonctionnement	Immobilisations	Départements et divers	Total partiel	Frais de fonctionnement	Immobilisations	Départements et divers	Total partiel
Canada									
1956	148,295	90,119	21,034	4,956	116,109	31,503	..	683	32,186
1961	369,057	211,330	85,008	14,291	310,629	49,030	6,942	2,456	58,428
1966	1,116,612	582,295	324,466	84,886	991,647	96,570	19,949	8,446	124,965
1970	2,257,909	1,223,947	392,243	213,414	1,829,604	316,946	67,707	43,652	428,305
1971	2,387,223	1,377,751	316,153	194,219	1,888,123	368,061	84,149	46,890	499,100
1972	2,443,190	1,441,231	235,448	208,827	1,885,506	433,371	74,334	49,979	557,684
1973	2,662,218	1,596,860	240,000	217,700	2,054,560	503,699	48,054	55,905	607,658
1974	2,947,432	1,794,072	234,300	228,760	2,257,132	588,595	41,500	60,205	690,300
1975	3,294,283	2,025,383	241,500	243,100	2,509,983	683,013	36,600	64,687	784,300

TABLE 20

INSCRIPTIONS[1] AUX COURS OFFICIELS D'ÉDUCATION PERMANENTE OFFERTS PAR LES MINISTÈRES DE L'ÉDUCATION[2] ET LES UNIVERSITÉS EN 1960-1961[3], DE 1970-1971[3] À 1972-1973[3]

Ministère de l'Éducation	Canada	T.-N.	I.P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Unités ex T.N.-O.
Crédit: Études générales												
1960-1961	85,783	1,218	-	1,204	1,714	22,528	26,954	3,283	6,571	5,077	16,234	-
1970-1971	607,120	9,399	4,769	10,819	6,827	166,315	162,423	8,373	9,510	18,164	32,176	164
1971-1972	806,960	10,442	4,478	7,852	6,244	143,925	150,165	7,219	12,168	18,063	25,268	607
1972-1973	802,385	8,493	3,566	8,102	5,904	101,656	118,225	7,049	9,156	15,315	21,962	957
Cours professionnels, cours de métiers[4]												
1960-1961	156,603	1,553	620	5,491	5,837	33,287	65,635	6,746	8,072	4,637	22,727	-
1970-1971[4]	210,799	3,044	910	5,818	3,667	46,839	75,086	3,629	3,173	16,577	51,332	544
1971-1972[4]	227,706	2,208	758	6,137	2,720	73,250	62,245	4,327	3,862	17,885	44,911	577
1972-1973[5]	272,205	1,879	510	5,768	2,575	107,063	69,064	3,359	3,577	8,662	42,568	84
Cours sans crédit (cours officiels seulement)												
1960-1961	134,078	-	-	3,533	3,333	48,459	42,183	7,210	7,660	1,796	20,906	-
1970-1971[4]	373,658	963	2,676	11,582	4,344	84,478	106,509	10,088	6,669	22,777	121,042	740
1971-1972	519,648	7,800	3,948	12,753	6,389	114,094	184,755	17,123	8,210	36,741	126,865	1,020
1972-1973	623,008	7,812	4,526	16,470	6,920	150,122	219,241	20,739	9,543	45,857	140,760	1,218
Ministère de l'Éducation - TOTAL												
1960-1961	375,464	2,771	620	10,228	9,884	104,274	134,772	17,257	22,283	11,508	61,867	-
1970-1971	991,577	13,406	8,355	28,249	16,838	295,632	326,016	22,090	19,532	57,518	206,553	1,430
1971-1972	1,134,362	20,451	9,184	26,742	15,353	331,169	397,165	28,719	24,220	72,689	197,024	2,204
1972-1973	1,197,598	18,184	8,602	30,340	15,399	360,851	426,570	31,147	22,276	69,834	213,366	2,259
Universités												
Crédit[5] (cours ordinaires, cours d'été et cours par correspondance)												
1960-1961	76,176	110	-	1,650	5,377	18,625	28,172	4,447	5,204	6,282	5,109	-
1970-1971	371,550	8,186	2,752	10,661	12,120	124,662	138,820	22,178	17,780	20,223	19,168	-
1971-1972	372,480	8,649	3,257	10,216	12,039	118,215	147,732	21,876	15,388	20,221	14,667	-
1972-1973	373,652	8,695	3,084	11,012	11,547	110,148	156,145	21,518	15,054	21,518	14,931	-
Cours sans crédit (cours officiels seulement)												
1960-1961	119,255	434	-	5,357	3,049	16,750	38,962	3,836	10,342	19,382	21,145	-
1970-1971	148,762	505	323	3,751	2,764	29,292	55,567	6,901	7,918	18,482	23,259	-
1971-1972	156,082	2,585	432	4,095	2,479	27,208	48,052	8,402	9,701	22,609	12,518	-
1972-1973	185,605	2,924	251	5,723	3,565	36,380	54,904	7,299	13,129	25,654	35,776	-
Universités TOTAL												
1960-1961	196,431	544	-	7,007	8,426	35,375	67,134	8,281	15,546	25,664	26,254	-
1970-1971	520,312	8,691	3,075	14,412	14,884	153,954	194,387	29,079	25,698	38,705	42,427	-
1971-1972	528,562	11,235	3,689	14,311	14,518	145,423	195,784	28,278	25,289	42,830	47,185	-
1972-1973	559,257	11,619	3,335	16,735	15,112	146,528	211,049	28,817	28,183	47,172	50,707	-
Total des cours avec crédit												
1960-1961	317,362	2,881	620	8,365	12,928	74,440	120,961	14,474	19,847	15,996	46,970	-
1970-1971	989,469	20,629	8,431	27,318	22,614	335,816	356,329	36,180	25,663	56,964	102,679	930
1971-1972	987,156	21,300	8,693	26,221	21,003	335,290	360,142	33,672	31,598	54,169	84,866	1,184
1972-1973	968,042	18,867	7,160	24,882	20,026	320,867	367,414	31,926	27,797	45,511	86,557	1,961
Total des cours sans crédit												
1960-1961	253,333	434	-	8,890	5,382	65,209	81,145	11,066	17,982	21,176	42,051	-
1970-1971	522,420	1,468	2,999	15,343	8,908	113,770	162,076	16,989	14,567	41,259	144,301	740
1971-1972	675,750	10,384	4,380	16,848	8,868	141,302	232,807	23,525	17,911	59,350	139,363	1,020
1972-1973	808,613	10,736	4,777	22,193	10,485	186,512	274,145	28,038	22,672	71,321	176,...6	1,218
TOTAL GÉNÉRAL												
1960-1961	569,895	3,315	620	17,255	18,310	139,649	202,106	25,538	37,829	37,172	88,121	-
1970-1971	1,511,889	22,097	11,430	42,661	31,122	449,586	518,405	51,169	40,230	96,223	246,980	1,670
1971-1972	1,663,906	31,684	13,073	41,073	29,871	476,592	592,949	56,997	49,509	115,519	244,229	2,204
1972-1973	1,766,802	29,603	11,937	47,075	30,511	507,379	637,559	59,964	50,459	116,836	263,071	3,179

1 - Le nombre d'inscriptions est supérieur au nombre d'étudiants, car certains sont peut-être inscrits à deux ou à plusieurs cours (activités).

2 - Y compris les conseils scolaires, cours par correspondance, écoles et collèges publics de métiers. Il y avait peu de "collèges" en 1960-1961.

3 - Période complète de 12 mois (1er juillet-30 juin).

4 - Pas de données disponibles concernant les collèges pour 1970-1971.

5. Les données relatives aux inscriptions aux cours avec crédit sont des estimations fondées sur les effectifs scolaires réels.

RÉFÉRENCES

1. M.E. LaZerte, "Present Methods of Financing Education in Canada", Addresses and Proceedings of the Canadian Conference on Education, George G. Croskery et Gerald Nason, réd. (Ottawa: Mutual Press, 1958), p. 214.

2. The Royal Commission on Dominion-Provincial Relations (The Rowell-Sirois Commission) nommée en 1937, présenta son rapport en 1939. Trois provinces (Alberta, Ontario et Québec) n'en faisaient pas partie.

3. Canada and Newfoundland Education Association, Report of the Survey Committee Appointed to Ascertain the Chief Educational Needs in the Dominion of Canada (Toronto: 1943), p. 29, 31.

4. Association canadienne d'éducation, The Status of the Teaching Profession (Toronto: Association canadienne d'éducation, 1948), p. 110.

5. E. F. Sheffield, "Demand and Supply in the Teaching Profession", Canadian Conference on Education, op. cit., p. 474, 479.

6. "Practical Education in Canadian Schools", Canadian Education (mars 1949).

7. A. W. Trueman, "A Canadian Point of View for Education", Canadian Conference on Education, op. cit., p. 41.

8. Rapport définitif de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. (Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1957.)

9. La Commission royale d'enquête sur l'éducation (Commission Hope) a été créée en 1945, en Ontario, pour étudier l'enseignement élémentaire et secondaire. Elle présenta son rapport en 1950.

10. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'éducation dans la province de Québec, désigné ci-après sous le nom de Rapport Parent (Québec: l'Editeur officiel du Québec, 1963), vol. 1, p. 83.

11. Conseil économique du Canada, Perspectives 1975: Sixième exposé annuel. (Ottawa: 1969), p. 137.

12. Statistique Canada, L'éducation au Canada, Revue statistique pour la période de 1960-1961 à 1970-1971 (Ottawa: Information Canada, 1973), p. 30.

13. Terre-Neuve a un système d'écoles confessionnelles, où sont représentées les Eglises suivantes: Eglise catholique, Eglise unie, Eglise anglicane, Armée du Salut, Adventistes, Assemblées de Pentecôte de Terre-Neuve. Ces renseignements figurent à la table 5 de l'annexe.

14. L'éducation au Canada, op. cit., p. 7.

15. Ibid., p. 121.

16. Fédération canadienne des enseignants, Educational Finance in Canada (Ottawa: 1954), p. 52.1.

17. Ibid.

18. L'éducation au Canada, op. cit.

19. Fédération canadienne des enseignants, Education Finance in Canada (Ottawa: 1969), p. 21.

20. L'éducation au Canada, op. cit., p. 94.

21. Cette question est assez longuement traitée dans le Rapport Parent, op. cit., p. 87-93.

22. J. Douglas Ayers, "Present Educational Expenditures and our National Potential", Canadian Conference on Education, op. cit., p. 208.

23. Rapport Parent, op. cit., p. 94-96 et p. 117-133. Il sera également utile de consulter les rapports annuels et autres documents du Conseil supérieur de l'éducation.

BIBLIOGRAPHIE

1. Association canadienne d'éducation, The Status of the Teaching Profession. Toronto: Association canadienne d'éducation, 1948.

2. Canada and Newfoundland Education Association. Report of the Survey Committee Appointed to Ascertain the Chief Educational Needs in the Dominion of Canada. Toronto: 1943.

3. Commission royale d'enquête sur l'éducation dans la province de Québec. Rapport. Québec: l'Editeur officiel du Québec, 1963.

4. Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. Rapport. Ottawa: l'Imprimeur de la Reine, 1957.

5. Conseil économique du Canada. Perspectives 1975: Sixième exposé annuel. Ottawa: 1969.

6. Croskery, George G., et Nason, Gérald, réd., Addresses and Proceedings of the Canadian Conference on Education. Ottawa: Mutual Press, 1958.

7. Fédération canadienne des enseignants. Education Finance in Canada. Ottawa: 1969.

8. Fédération canadienne des enseignants. Educational Finance in Canada. Ottawa: 1954.

9. Grande-Bretagne: Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867. 30 et 31 Vict., ch. 3, article 93.

10. "Practical Education in Canadian Schools". Canadian Education. Mars 1949.

11. Statistique Canada. L'éducation au Canada - Revue statistique pour la période de 1960-1961 à 1970-1971. Ottawa: Information Canada, 1973.